

---

**Réunion des États parties à la Convention  
sur l'interdiction de la mise au point,  
de la fabrication et du stockage des  
armes bactériologiques (biologiques)  
ou à toxines et sur leur destruction**

3 août 2012  
Français  
Original: anglais

---

**Réunion de 2012**

Genève, 10-14 décembre 2012

**Réunion d'experts**

Genève, 16-20 juillet 2012

## **Rapport de la Réunion d'experts**

**Soumis par le Président**

### **I. Introduction**

1. Le Document final de la septième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (BWC/CONF.VII/7) contenait, dans la section traitant des décisions et des recommandations, les décisions suivantes:

«5. Réaffirmant l'utilité des programmes intersessions précédents de 2003 à 2010, la Conférence décide de conserver les modalités en place, à savoir la tenue de réunions annuelles des États parties précédées de réunions annuelles d'experts.

6. Le programme intersessions a pour but de débattre des points que la septième Conférence d'examen a décidé d'inclure dans le programme intersessions, et de contribuer à l'adoption de vues communes et à la prise de mesures effectives à leur sujet.

7. Consciente de la nécessité de mesurer ses ambitions d'amélioration du programme intersessions compte tenu des contraintes – en termes de moyens financiers et de ressources humaines – auxquelles les États parties se heurtent, la Conférence décide de continuer d'allouer chaque année dix journées au programme intersessions.

8. La Conférence décide que les questions ci-après seront inscrites à titre permanent à l'ordre du jour et examinées lors des séances des réunions d'experts comme des réunions des États parties, et ce, chaque année durant la période 2012-2015:

a) Coopération et assistance, l'accent étant mis sur le renforcement de la coopération et de l'assistance au titre de l'article X;

- b) Examen des évolutions survenues dans le domaine de la science et de la technologie présentant un intérêt pour la Convention;
  - c) Renforcement de l'application nationale.
9. La Conférence décide que les autres sujets de discussion ci-après seront abordés durant le programme intersessions, au cours des années indiquées:
- a) Moyens de garantir une participation accrue aux mesures de confiance (2012 et 2013);
  - b) Moyens de renforcer l'application de l'article VII, y compris l'examen de procédures et mécanismes détaillés pour l'apport d'une assistance et d'une coopération par les États parties (2014 et 2015).
10. Les réunions d'experts, réorganisées, se dérouleront sur cinq jours, et la durée des réunions des États parties sera également de cinq jours.
11. Les réunions de la première année seront présidées par un membre du Groupe des États non alignés et autres États, celles de la deuxième par un membre du Groupe des États d'Europe orientale, celles de la troisième par un membre du Groupe occidental, et celles de la quatrième par un membre du Groupe des États non alignés et autres États. Chaque année, le Président sera secondé par deux Vice-Présidents, membres de chacun des deux autres groupes régionaux.
12. Chaque réunion d'experts établira, pour examen par la Réunion des États parties, un rapport factuel rendant compte de ses débats. Il y sera fait état des travaux menés sur les trois points permanents de l'ordre du jour, ainsi que de tout autre point dont il aura été prévu de débattre en cours d'année.
13. Outre le rapport de la Réunion d'experts, la Réunion des États parties examinera également, chaque année, les progrès accomplis sur la voie de l'universalisation de la Convention ainsi que les rapports annuels de l'Unité d'appui à l'application. En 2012 et 2013, la Réunion des États parties examinera également le rapport de la Réunion d'experts sur les mesures de confiance et, en 2014 et 2015, celui de la Réunion d'experts sur l'article VII.
14. Toutes les réunions, tant celles d'experts que celles des États parties, adopteront toutes conclusions ou entérineront tous résultats par consensus.
15. La huitième Conférence d'examen examinera les travaux de ces réunions et les documents qui en seront issus, et décidera de toute suite à donner».
2. Par sa résolution 66/65, adoptée le 2 décembre 2011 sans avoir été mise aux voix, l'Assemblée générale a notamment prié le Secrétaire général de continuer à prêter l'assistance voulue aux gouvernements dépositaires de la Convention et de fournir les services nécessaires pour l'application des décisions et recommandations issues des conférences d'examen.

## **II. Organisation de la Réunion d'experts**

3. Conformément à la décision prise à la septième Conférence d'examen, la Réunion d'experts de 2012 s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 16 au 20 juillet 2012, sous la présidence de M. Boujemâa Delmi, Ambassadeur d'Algérie, la vice-présidence étant assurée par M. Alexandre Fasel, Ambassadeur de Suisse, et M. Cezary Lusiński (Pologne).

4. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 16 juillet 2012, la Réunion d'experts a approuvé son ordre du jour (BWC/MSP/2012/MX/1) et son programme de travail (BWC/MSP/2012/MX/2/Rev.1), qu'avait proposés le Président. Le Président a appelé l'attention des délégations sur quatre documents d'information qu'avait établis l'Unité d'appui à l'application (BWC/MSP/2012/MX/INF.1 à 4).

5. À la même séance, la Réunion d'experts a décidé, comme l'avait suggéré le Président, d'appliquer, *mutatis mutandis*, le Règlement intérieur de la septième Conférence d'examen, tel qu'il figure à l'annexe III du Document final de la Conférence d'examen (BWC/CONF.VII/7).

6. M. Richard Lennane, Chef de l'Unité d'appui à l'application, a fait fonction de Secrétaire de la Réunion d'experts. M. Piers Millett, spécialiste des questions politiques à l'Unité d'appui à l'application, a fait fonction de Secrétaire adjoint.

### III. Participation à la Réunion d'experts

7. Les 83 États parties à la Convention dont le nom suit ont participé à la Réunion d'experts: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Libye, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique populaire lao, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine et Uruguay.

8. En outre, trois États qui avaient signé la Convention mais ne l'avaient pas encore ratifiée – l'Égypte, Haïti et le Myanmar – ont participé à la Réunion d'experts, sans prendre part à la prise de décisions, conformément au paragraphe 1 de l'article 44 du Règlement intérieur.

9. Deux États – Israël et la Namibie – qui n'étaient ni parties à la Convention ni signataires de celle-ci ont participé à la réunion en qualité d'observateurs, en application de l'alinéa a du paragraphe 2 de l'article 44.

10. Des organes de l'ONU, dont le Bureau des affaires de désarmement, se sont fait représenter à la Réunion d'experts en application du paragraphe 3 de l'article 44.

11. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Ligue des États arabes, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et l'Union européenne se sont vu accorder le statut d'observateurs, en application du paragraphe 4 de l'article 44.

12. En outre, eu égard à la nature particulière des points à l'examen lors de la Réunion, sur invitation du Président et sans que cela crée de précédent, six organisations scientifiques, professionnelles et universitaires et experts ont participé aux échanges informels tenus lors des séances à participation libre, en qualité d'invités de la Réunion d'experts.

13. Seize organisations non gouvernementales et instituts de recherche ont participé à la Réunion d'experts, en application du paragraphe 5 de l'article 44.
14. La liste exhaustive des participants à la Réunion d'experts est publiée sous les cotes BWC/MSP/2012/MX/INF.9 et Add.1 et 2.

#### **IV. Travaux de la Réunion d'experts**

15. Conformément au programme de travail (BWC/MSP/2012/MX/2/Rev.1), les 16 États parties ci-après ont fait des déclarations liminaires: Argentine, Brésil, Chili, Chine, Cuba (au nom du Groupe des États non alignés et autres États), Ghana, Guatemala, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Malaisie, Maroc, Mexique, Pakistan, Turquie et Ukraine.

16. Entre le 16 et le 20 juillet, la Réunion d'experts a consacré deux séances à chacun des points permanents de l'ordre du jour, à savoir: coopération et assistance, l'accent étant mis sur le renforcement de la coopération et de l'assistance au titre de l'article X; examen des évolutions survenues dans le domaine de la science et de la technologie présentant un intérêt pour la Convention; et renforcement de l'application nationale (points 5 à 7 de l'ordre du jour). Elle a également tenu deux séances consacrées au point biennal intitulé «Moyens de garantir une participation accrue aux mesures de confiance» (point 8 de l'ordre du jour). Au cours de ces séances, 45 États parties, 2 organisations internationales et 3 invités de la Réunion d'experts ont fait des exposés ou des déclarations.

17. Le Président, agissant de sa propre initiative et sous sa propre responsabilité, a établi un texte énumérant les considérations, leçons, perspectives, recommandations, conclusions et propositions qui se dégagent des exposés, déclarations, interventions et documents de travail sur les points de l'ordre du jour examinés pendant la réunion. La Réunion d'experts a noté que ce texte n'avait pas été approuvé et n'avait pas de statut. Selon le Président, ce texte pouvait aider les délégations à se préparer en vue de la réunion des États parties de décembre 2012 et à débattre des moyens les plus indiqués d'examiner les points abordés et de «contribuer à l'adoption de vues communes et à la prise de mesures effectives» à leur sujet, conformément à la décision prise à la septième Conférence d'examen. Le texte établi par le Président est joint au présent rapport en tant qu'annexe I.

18. Au cours de ses travaux, la Réunion d'experts a pu se servir de plusieurs documents de travail qu'avaient présentés les États parties et les organisations internationales, ainsi que des déclarations et exposés que les États parties, des organisations internationales et des invités avaient faits et dont le texte avait été distribué pendant la réunion.

#### **V. Documentation**

19. La liste des documents officiels de la Réunion d'experts, y compris les documents de travail présentés par les États parties, se trouve à l'annexe II du présent rapport. Tous les documents figurant sur cette liste sont disponibles sur le site Web de l'Unité d'appui à l'application, à l'adresse <http://www.unog.ch/bwc>, et sur celui du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU, à l'adresse <http://documents.un.org>.

## **VI. Conclusion de la Réunion d'experts**

20. À sa séance de clôture, le 20 juillet 2012, la Réunion d'experts a noté que l'ordre du jour et le programme de travail provisoires de la Réunion des États parties qui se tiendrait du 10 au 14 décembre 2012 seraient établis par le Président et soumis pour approbation et adoption à cette réunion.

21. À la même séance, la Réunion d'experts a adopté par consensus un projet de rapport (BWC/MSP/2010/MX/CRP.1 à 4), avec des modifications faites oralement. Le texte définitif du rapport est publié sous la cote BWC/MSP/2012/MX/3.

## Annexe I

**Considérations, leçons, perspectives, recommandations,  
conclusions et propositions dégagées des exposés,  
déclarations, interventions et documents de travail  
sur les questions examinées pendant la réunion**

**Note:** La source est indiquée par l'un des codes suivants: E = exposé (avec la date correspondante); D = déclaration (avec la date correspondante); WP = working paper (document de travail) (avec le numéro correspondant). Voir également à la fin de la présente annexe la liste des sigles employés pour les délégations dans les tableaux ci-après.

- I. Point 5 de l'ordre du jour: point permanent de l'ordre du jour: coopération et assistance, l'accent étant mis sur le renforcement de la coopération et de l'assistance au titre de l'article X**
  - 1. Moyens d'affecter et de mobiliser des ressources, y compris financières, de façon à remédier aux lacunes et aux besoins en termes d'assistance et de coopération, en particulier auprès des États parties développés en faveur des États parties en développement, et auprès des organisations internationales et régionales et d'autres parties prenantes concernées**

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Cuba (au nom du Groupe des États non alignés et autres États)	Mobiliser les ressources nécessaires, notamment les ressources financières, pour faciliter le plus large échange possible d'équipements, de matières et d'informations scientifiques et techniques en vue de l'utilisation à des fins pacifiques d'agents biologiques et de toxines, notamment entre États parties développés et États parties en développement.	D 16/7
Australie	La facilitation des échanges internationaux, telle que décrite à l'article X, s'appuie sur les mécanismes législatifs, réglementaires et politiques mis en place par les gouvernements à l'échelon national pour permettre la conduite d'activités légitimes et utiles et l'innovation dans le domaine des sciences de la vie, en particulier par l'industrie et par les universités et les instituts de recherche... L'article X couvre un large éventail d'activités.	D 16/7
Australie	L'article X couvre un large éventail d'activités. La facilitation des échanges internationaux, telle que décrite à l'article X, s'appuie sur les mécanismes législatifs, réglementaires et politiques mis en place par les gouvernements à l'échelon national pour permettre la conduite d'activités légitimes et utiles et l'innovation dans le domaine des sciences de la vie, en particulier par l'industrie et par les universités et les instituts de recherche. L'action gouvernementale et les programmes internationaux qui appuient directement les échanges dans le domaine des applications pacifiques de la science et de la technologie biologiques, ou qui en sont le résultat, s'articulent avec les	D 16/7 INF.8

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
	activités commerciales, éducatives et collaboratives menées au niveau international par l'industrie et par les universités et les instituts de recherche en application de l'article X.	
Mexique	Principes de coopération: <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Complémentarité: les projets et les activités de coopération doivent appuyer les initiatives nationales des pays en développement mais ne doivent en aucun cas s'y substituer;</li> <li>b) Autonomie: la coopération internationale doit contribuer à la création de processus de développement indépendants qui, de concert avec la coopération internationale, peuvent se poursuivre grâce aux ressources des pays bénéficiaires;</li> <li>c) Cofinancement: les participants aux projets et initiatives de coopération doivent fournir un soutien financier, humain ou technique destiné à favoriser le développement national, afin d'éviter les dispositifs reposant exclusivement sur l'assistanat et d'encourager le sentiment de responsabilité.</li> </ul>	D 16/7
Brésil	... la coopération et l'assistance sont deux sujets distincts qui relèvent d'articles distincts de la Convention. La base de données électronique devrait porter principalement sur la coopération. La priorité devrait être donnée aux démarches déterminées par la demande: cela permettrait de s'adapter au contexte et au stade de développement scientifique et technologique de chaque pays. Les projets devraient être axés principalement sur la situation à l'égard de la Convention, car les synergies avec d'autres instances telles que l'OMS ou la FAO devraient respecter leurs mandats et compétences particuliers et tenir compte de leurs ressources limitées.	D 16/7
Iran (République islamique d')	En tant que pays en développement, nous attachons une grande importance à la question de la coopération et de l'assistance internationales et à l'application intégrale, effective et non discriminatoire de l'article X.	D 16/7
Iran (République islamique d')	Le renforcement de la coopération internationale en vue de l'utilisation d'agents biologiques à des fins pacifiques est indispensable pour la bonne application de la Convention et la réalisation de ses buts et objectifs. Dans ce contexte, nous saluons la décision de la septième Conférence d'examen d'inscrire la coopération et l'assistance à son ordre du jour en tant que point permanent, en mettant l'accent sur le renforcement de l'application de l'article X.	D 16/7
Iran (République islamique d')	L'application de l'article X prend du retard depuis plusieurs années et doit donc faire l'objet d'une attention et d'efforts particuliers dans le cadre du programme intersessions en cours.	D 16/7
Iran (République islamique d')	Compte tenu de l'évolution scientifique et technologique rapide observée dans le domaine des sciences de la vie, il est nécessaire de renforcer la coopération internationale entre les États parties afin de réduire les écarts qui ne cessent de grandir dans les domaines de la biotechnologie, du génie génétique et de la microbiologie, ainsi que dans des domaines apparentés. Ces écarts sont une source de grave préoccupation et il faut donc que tous les États parties, en particulier ceux qui disposent de biotechnologies de pointe, adoptent des mesures positives pour promouvoir les transferts de technologie et la coopération internationale, sur un pied d'égalité et sans discrimination, en particulier avec les pays en développement.	D 16/7

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Iran (République islamique d')	Le renforcement des capacités, les transferts de technologie et le partage des connaissances dans les domaines relatifs à la Convention sont une responsabilité commune de tous les pays.	D 17/7
Algérie	La proposition faite par le Mouvement des pays non alignés de créer un mécanisme pour la coopération internationale ... est une initiative constructive d'un groupe de pays, constituant le point de départ pour la recherche de solutions consensuelles à la demande légitime d'accès aux fruits de la science et des techniques, conformément aux objectifs de la Convention.	D 17/7
Inde	Bien que tous les moyens de coopération bilatéraux et multilatéraux doivent être étudiés, le cadre que constitue la Convention doit être totalement mis, tout particulièrement l'article X.	D 17/7
États-Unis d'Amérique	L'essentiel des travaux relatifs à la Convention sur les armes biologiques devrait être centré sur l'examen des rapports nationaux sur l'application de l'article X soumis conformément à la décision prise par les États parties à la Conférence d'examen de 2011. Ces rapports joueront un rôle essentiel en contribuant à faire mieux connaître les divers moyens par lesquels les États s'acquittent de leurs obligations au titre de l'article X et les difficultés qu'ils rencontrent et en éclairant les besoins spécifiques. De ce fait, ils peuvent favoriser la tenue de débats précis, concrets et productifs. À cet égard, des progrès ne pourront être réalisés que si les rapports sont clairs, détaillés et soumis en temps voulu.	WP.3
États-Unis d'Amérique	Quel que soit le moyen imaginé pour mobiliser des ressources, il importe, dans la quasi-totalité des cas, de recenser dès le départ des besoins précis. Cela permet d'évaluer les ressources nécessaires et les avantages qui pourraient découler de la satisfaction de ces besoins. Il est aussi plus facile de déterminer les compétences et l'aide qu'il convient de fournir et de s'assurer le soutien de donateurs potentiels qui souhaitent disposer d'informations précises lorsqu'ils examinent des demandes de fonds concurrentes. Le recensement des lacunes et des besoins spécifiques est donc une priorité.	WP.3
États-Unis d'Amérique	La Réunion des États parties de 2012 devrait ... inviter tous les États parties à soumettre des rapports biennaux sur les mesures qu'ils ont prises pour appliquer l'article X, comme convenu à la septième Conférence d'examen, et insister pour que ces rapports soient utilisés, selon qu'il convient, pour recenser des lacunes et des besoins spécifiques auxquels il serait utile de remédier, et pour mettre en lumière la coopération et les échanges en place.	WP.3
États-Unis d'Amérique	La Réunion des États parties de 2012 devrait ... exhorter les États parties à collaborer en vue d'offrir une assistance ou une formation à l'appui des mesures d'application législatives ou d'autre nature (y compris la mise en place de programmes de formation, une meilleure diffusion des besoins et la rédaction, la mise en œuvre et l'application effective des lois et des règlements), en particulier aux échelons régional et sous-régional.	WP.5
États-Unis d'Amérique	La Réunion des États parties de 2012 devrait ... se féliciter des initiatives régionales et sous-régionales traitant de ces questions.	WP.5

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
États-Unis d'Amérique	Aujourd'hui, le commerce et les investissements étrangers directs ont largement distancé les flux d'aide de gouvernement à gouvernement en tant que sources d'investissement dans les pays en développement. Toute évaluation des efforts en faveur du développement économique et technique doit tenir compte de cette réalité.	INF.5/Rev.1

## **2. Coordination de la coopération avec les autres organisations internationales et régionales compétentes, et avec les autres parties prenantes en jeu**

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Cuba (au nom du Groupe des États non alignés et autres États)	Coordonner la coopération avec les autres organisations internationales et régionales compétentes en vue d'appuyer par des moyens financiers et technologiques les activités visant à l'utilisation d'agents biologiques et de toxines à des fins pacifiques.	D 16/7
Indonésie	Les partenariats entre spécialistes de la sûreté biologique et de la non-prolifération et spécialistes de la santé publique devraient également être renforcés. L'OMS et les États parties à la Convention devraient collaborer plus étroitement en vue de mettre en place une approche globale de la sûreté et de la sécurité biologiques.	D 16/7
Géorgie	Établir des partenariats régionaux afin d'améliorer la formation pluridisciplinaire ainsi que les initiatives de surveillance et de confinement des maladies.	D 17/7
Géorgie	Renforcer les capacités essentielles définies dans le Règlement sanitaire international de l'OMS ainsi que les mesures nationales existantes conformément aux obligations qui incombent aux États en vertu de la Convention sur les armes biologiques et de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité s'agissant de la dissuasion, de la prévention et de la gestion des incidents ou menaces biologiques.	D 17/7
Allemagne	La coopération internationale a joué un rôle clef dans la maîtrise de l'épidémie d'entérohémorragie due à <i>Escherichia coli</i> en Allemagne. Les épidémies locales de maladies infectieuses dangereuses, qu'elles soient d'origine naturelle ou qu'elles résultent d'une action délibérée de l'homme, peuvent avoir des conséquences à l'échelle mondiale. La coopération internationale est un élément central de la réponse apportée à ce type de situation.	D 18/7
Inde	La coordination avec les organisations internationales compétentes, dans le cadre de leur mandat, est utile pour le développement de la coopération et l'exploitation des compétences disponibles.	D 17/7
OIAC	On constate une convergence croissante, voire des points de chevauchement, entre les sciences et techniques qui sous-tendent les deux traités. Il est donc recommandé une plus grande interaction entre la communauté scientifique intéressée par la Convention sur les armes biologiques et celle intéressée par la Convention sur les armes chimiques, notamment sous forme de réunions informelles d'experts des deux communautés.	D 18/7

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	... besoin d'une coopération étroite et permanente entre la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques afin de mettre en commun les compétences et de ne pas négliger ou minimiser les faits nouveaux et leurs incidences potentielles ou avérées pour l'une ou l'autre Convention.	WP.1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Le rôle de la coopération internationale dans le domaine de la sûreté et de la sécurité biologiques aux niveaux bilatéral, régional et international a été reconnu, en particulier en ce qui concerne la résolution des difficultés rencontrées par certains États parties dans lesquels des ressources supplémentaires, une meilleure infrastructure, des compétences techniques supplémentaires, un matériel adéquat et des moyens financiers supplémentaires sont nécessaires pour renforcer les capacités.	WP.2
États-Unis d'Amérique	La Réunion des États parties de 2012 devrait ... encourager vivement les États parties à la Convention sur les armes biologiques qui demandent une prolongation en vertu du Règlement sanitaire international (2005) de l'OMS à communiquer des informations sur leurs besoins ou les difficultés qu'ils ont rencontrées concernant les capacités essentielles prescrites, et inviter instamment les États parties qui sont en mesure de le faire à étudier les moyens par lesquels ils pourraient aider à surmonter ces difficultés.	WP.3
États-Unis d'Amérique	Le Ministère de la santé et des services sociaux a mis 40,4 millions de dollars à la disposition de l'OMS pour l'aider à renforcer les capacités de pays en développement à produire des vaccins contre la grippe. Il a en outre octroyé 15,1 millions de dollars en faveur du transfert de technologies dans le domaine des adjuvants pour vaccins, de la formation de la main-d'œuvre dans le domaine de la bioproduction et du renforcement des capacités en matière d'essais cliniques dans les pays en développement qui produisent des vaccins contre la grippe. Les États-Unis ont été le premier bailleur de fonds dans le domaine de l'assistance sanitaire internationale en 2012, avec un apport de plus de 7 milliards de dollars en aide bilatérale en plus de ses contributions importantes au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, à l'OMS et l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI Alliance).	INF.5/ Rev.1

### **3. Difficultés et obstacles rencontrés dans le plein développement de la coopération, de l'assistance et des échanges internationaux en vue de l'application des sciences et des techniques biologiques, y compris les équipements et les matières, à des fins pacifiques, et moyens envisagés pour les surmonter**

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Cuba (au nom du Groupe des États non alignés et autres États)	Identifier et surmonter les obstacles à l'application intégrale, effective et non discriminatoire de l'article X de la Convention, y compris en se penchant sur les cas de refus des États parties.	D 16/7
Union européenne	Bien que la facilitation des échanges aux fins de l'application des sciences et des techniques biologiques, y compris d'équipements et de matières, à des fins pacifiques soit un objectif légitime au titre de la Convention, un contrôle approprié des exportations est nécessaire pour veiller à ce que seules les activités non interdites par la Convention soient entreprises.	D 16/7

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Philippines	Des activités importantes relatives à la Convention continuent de se dérouler en parallèle et ces activités doivent être coordonnées afin de promouvoir la reconnaissance mutuelle, renforcer les synergies et éviter les doublons.	D 16/7
Philippines	Cette nécessité de mieux coordonner les activités implique notamment que la coopération entre les États se fasse par les circuits appropriés... Les États et les organisations qui coopèrent devraient veiller à ce que les experts concernés fassent l'objet de vérifications et d'une sélection en bonne et due forme, d'où l'importance de tenir systématiquement au courant les ministères des affaires étrangères et les missions permanentes à Genève.	D 16/7
Iran (République islamique d')	La non-application de l'article X empêche les États parties en développement de mener à bien leurs programmes biologiques à caractère pacifique qui visent notamment à prévenir, combattre, éliminer et éradiquer les maladies transmissibles. Le fait d'imposer des restrictions et/ou des limites excessives à l'application à double usage de connaissances spécialisées, de matières et d'équipements nécessaires pour promouvoir le renforcement des capacités en matière de surveillance, de dépistage, de diagnostic et de confinement des maladies transmissibles, y compris la production de vaccins et d'autres matières biologiques, est considéré comme une violation systématique et flagrante de l'article X.	D 16/7
Iran (République islamique d')	L'application pleine et entière, effective et non discriminatoire de l'article X, qui est l'un des piliers de la Convention, est indispensable pour la réalisation de l'objet et du but de cet instrument. Depuis de nombreuses années, des États parties, en particulier les pays en développement, souffrent du déni systématique de leur droit inaliénable d'échanger des équipements, des technologies et des matières biologiques, ce qui constitue une violation systématique et grave de l'article X.	D 16/7
Iran (République islamique d')	L'élaboration de procédures et la création d'un mécanisme de règlement des différends découlant d'écueils dans l'application de l'article X est le meilleur moyen de déceler et d'éliminer toutes les restrictions et/ou limites excessives qui nuisent à l'application pleine et entière, effective et non discriminatoire de l'article X de la Convention.	D 16/7
Iran (République islamique d')	La non-application de l'article X empêche les États parties en développement de mener à bien leurs programmes biologiques à caractère pacifique qui visent notamment à prévenir, combattre, éliminer et éradiquer les maladies transmissibles. Le fait d'imposer des restrictions et/ou des limites excessives à l'application à double usage de connaissances spécialisées, de matières et d'équipements nécessaires pour promouvoir le renforcement des capacités en matière de surveillance, de dépistage, de diagnostic et de confinement des maladies transmissibles, y compris la production de vaccins et d'autres matières biologiques, est considéré comme une violation systématique et flagrante de l'article X.	D 16/7
Iran (République islamique d')	L'application pleine et entière, effective et non discriminatoire de l'article X, qui est l'un des piliers de la Convention, est indispensable pour la réalisation de l'objet et du but de cet instrument. Depuis de nombreuses années, des États parties, en particulier les pays en développement, souffrent du déni systématique de leur droit inaliénable d'échanger des équipements, des matières et des technologies en vue de l'utilisation d'agents biologiques et de toxines à des fins pacifiques.	D 16/7
Iran (République islamique d')	L'un des principaux obstacles à l'application pleine et entière, effective et non discriminatoire de l'article X est l'existence des restrictions injustifiées qui sont imposées aux États parties en contradiction avec les dispositions de la Convention.	D 16/7

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
	Nous estimons par conséquent qu'il est urgent de créer un mécanisme pour l'article X; c'est dans cet esprit que nous avons appuyé le document de travail que le Groupe des États non alignés et autres États a consacré à l'article X.	
Iran (République islamique d')	Nous prenons également note de la décision de la Conférence d'examen de mettre en place un système de base de données destiné à faciliter le rapprochement des demandes et des offres d'échange d'assistance et de coopération entre États parties, et nous espérons que cette base de données favorisera la coopération entre États parties. Nous attendons avec intérêt le rapport de l'Unité d'appui à l'application sur le fonctionnement de la base.	D 16/7
Iran (République islamique d')	Il est urgent de mettre en place ... une approche non discriminatoire, négociée au niveau multilatéral et acceptable par tous en matière de transfert de matières et de techniques biologiques à des fins pacifiques, y compris l'adoption de directives négociées au niveau multilatéral définissant les obligations légales de toutes les parties, les procédures de recours en cas de refus et les mesures correctives pour les cas rejetés.	D 16/7 D 17/7
Iran (République islamique d')	Les États parties doivent avoir le droit de soumettre les cas de refus à l'Unité d'appui à l'application. L'Unité d'appui à l'application: celle-ci est chargée d'établir un rapport sur tous les cas de refus. Les États parties concernés feront tout leur possible pour régler entre eux la situation au moyen de consultations et de clarifications. L'affaire sera renvoyée devant un comité permanent lorsque le processus de consultations et de clarifications n'aura pas permis de régler le problème. Le comité devrait être composé de représentants du Gouvernement ayant l'expérience et les compétences nécessaires, dûment qualifiés et nommés sur la base d'une répartition géographique équitable.	D 16/7 D 17/7
Inde	Il devrait y avoir un équilibre entre l'application de l'article X et les dispositions de l'article III de la Convention.	D 16/7
Inde	Il importe que les difficultés rencontrées par les pays en développement dans l'obtention de matières, d'équipements et de technologies à des fins pacifiques soient réglées.	D 16/7
Inde	... une application plus stricte de l'article III de la Convention permettrait de s'assurer que la coopération et l'assistance reçues ne sont pas exploitées de manière abusive. Il devrait y avoir un équilibre entre l'application de l'article X et les dispositions de l'article III de la Convention.	D 16/7
Inde	La nécessité d'une coopération systématique et à long terme en vertu de l'article X se fait sentir depuis longtemps. La décision de la septième Conférence d'examen de créer une base de données pour les demandes et les offres de coopération et d'assistance pourrait faciliter le ciblage et la mobilisation des ressources.	D 16/7
France	... les efforts de coopération vont parfaitement de pair avec un régime de contrôle des exportations, dont l'objectif est non pas de limiter les transferts de technologie mais de limiter le risque que ces exportations puissent être utilisées involontairement pour mettre au point des armes biologiques.	D 16/7

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Iran (République islamique d')	L'inaction en matière de transfert de technologie et de coopération entre pays développés et pays en développement dans les domaines relatifs aux biotechnologies, aux nanotechnologies, au génie génétique et à la microbiologie pourrait créer de sérieux obstacles à l'application de la Convention dans les pays en développement concernés qui, bien souvent, ont des lacunes technologiques qui les empêcheraient de faire face à une menace commune qui ferait fi des frontières.	D 17/7
Iran (République islamique d')	... le principal obstacle à l'application pleine et entière, effective et non discriminatoire de l'article X est l'existence des restrictions et/ou limitations injustifiées et motivées par des raisons politiques qui sont imposées aux États parties en contradiction avec les dispositions de la Convention. C'est pourquoi ... il est urgent de lever ces restrictions.	D 17/7
Iran (République islamique d')	Il est urgent et indispensable de mettre en place des procédures de règlement des différends découlant de préoccupations relatives à l'application de l'article X si l'on veut examiner sérieusement l'application de cet article et les difficultés qu'elle pose.	D 17/7
Iran (République islamique d')	Le fait de soumettre la recherche scientifique et la libre circulation de l'information scientifique à des restrictions injustifiées est une violation des obligations contractées au titre de l'article X de la Convention.	D 17/7
Algérie	... offrir un cadre permettant d'étudier les moyens de surmonter les obstacles, les restrictions et les limitations aux transferts de connaissances scientifiques, de techniques, d'équipements et de matières qui se font à des fins conformes aux objectifs et aux dispositions de la Convention.	D 17/7
Algérie	Le fait de promouvoir la coopération favorise la création de conditions propices au développement économique et social des pays en développement. De plus, le renforcement de la coopération et de l'assistance répondrait aux objectifs de sécurité de la Convention visés à ses articles I <sup>er</sup> et III et améliorerait les moyens d'application nationaux, en particulier les mesures relatives à la sûreté et à la sécurité biologiques, à la lutte contre les maladies, à l'application des lois et au renforcement des capacités des laboratoires de recherche scientifique.	D 17/7
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Des mesures préliminaires ont été prises pour examiner les difficultés liées à l'élaboration de solutions appropriées pour la fourniture de capacités dans le domaine de la sûreté et de la sécurité biologiques dans des situations où les ressources sont limitées. Certaines questions relatives au développement de la coopération et de l'assistance internationales dans ce domaine ont été soulevées et des solutions possibles ont été suggérées. L'enjeu est maintenant d'agir pour mettre en œuvre des solutions adaptées à travers le monde, ce qui nécessite une direction, une coordination et une communication à l'échelon international ainsi qu'un engagement au niveau local.	WP.2
États-Unis d'Amérique	De nombreuses questions directement liées à l'amélioration de la coopération internationale en sciences de la vie – par exemple, l'application inégale des droits de propriété intellectuelle internationaux, ou les divers obstacles réglementaires ou d'autre nature au commerce et à l'investissement dans le secteur des sciences de la vie – relèvent au premier chef d'autres instances internationales. Il importera de reconnaître la présence de ces autres instances dans leurs domaines de compétence, sans quoi la Convention risque l'érosion de sa crédibilité, et le détournement de l'attention portée à juste titre à l'élaboration de ses propres mécanismes permettant de renforcer la coopération, d'améliorer le renforcement des capacités, d'atténuer les	WP.3

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
	risques stratégiques, d'accroître la confiance mutuelle et d'améliorer la transparence dans le domaine de la sécurité sanitaire.	
États-Unis d'Amérique	La Réunion des États parties de 2012 devrait ... inviter les États parties à relever et signaler les obstacles qui se posent spécifiquement à la fourniture ou à la réception d'une assistance internationale en réponse à une attaque ou à une épidémie, afin de faciliter les travaux futurs sur la fourniture effective d'une assistance internationale.	WP.3
Cuba	Les blocus économiques sont un obstacle au développement de la coopération, de l'assistance et des échanges internationaux en vue de l'application des sciences et des techniques biologiques.	WP.7

**4. Renforcement des capacités, par la coopération internationale, en matière de sécurité et de sûreté biologiques, et aux fins de la détection des épidémies de maladies infectieuses ou des attaques biologiques, de l'établissement de rapports y relatifs et de la lutte contre ces épidémies ou attaques, s'agissant notamment de la préparation, de l'intervention et de la gestion et de l'atténuation des crises**

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Cuba (au nom du Groupe des États non alignés et autres États)	Déterminer et prendre en charge les besoins en termes d'équipement, de matières et d'informations scientifiques et techniques en vue de l'utilisation d'agents bactériologiques (biologiques) et de toxines à des fins pacifiques.	D 16/7
Cuba (au nom du Groupe des États non alignés et autres États)	Faciliter la mise en valeur des ressources humaines dans les États parties en développement, aux fins de l'application de la Convention, en tenant compte de la situation particulière de ces pays.	D 16/7
Australie	En facilitant les échanges internationaux d'équipement, de matières et d'informations scientifiques et techniques en vue de l'utilisation des sciences de la vie à des fins pacifiques, on contribue à prévenir la propagation à l'échelle planétaire des maladies infectieuses, on renforce les capacités d'intervention en cas d'épidémie de maladie (d'origine naturelle ou résultant de l'utilisation à des fins hostiles d'agents biologiques ou de toxines) et l'on peut inciter les États à adhérer à la Convention.	D 16/7
Chine	Les États parties peuvent également promouvoir l'échange de données d'expérience sur la gestion de la sécurité et de la sûreté biologiques en renforçant la coopération dans les domaines pertinents.	D 16/7
Cuba	La Convention ne comporte pas de définition commune adoptée pour les notions de sécurité et de sûreté biologiques ... les autorités nationales compétentes devraient avoir compétence pour définir et mettre en pratique ces notions, dans le respect des lois, réglementations et politiques nationales pertinentes, et conformément aux dispositions de la Convention.	D 17/7

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Cuba	Pour atteindre les normes requises en matière de sécurité et de sûreté biologiques, il faut renforcer les capacités, recourir à la coopération internationale et renforcer la Convention.	D 17/7
Iran (République islamique d')	La Convention ne comporte pas de définition commune adoptée pour les notions de sécurité et de sûreté biologiques. La définition et la mise en pratique de ces notions relèvent des autorités nationales pertinentes.	D 17/7
Iran (République islamique d')	Pour atteindre les normes requises en matière de sécurité et de sûreté biologiques, il faut renforcer les capacités, recourir à la coopération internationale et renforcer la mise en œuvre de l'article X de la Convention.	D 17/7
Iran (République islamique d')	Compte tenu de l'évolution scientifique et technologique rapide observée dans le domaine des sciences de la vie, il est nécessaire de renforcer la coopération internationale entre États parties afin d'aider tous les États à tirer parti des biotechnologies, du génie génétique, de la microbiologie et des disciplines connexes.	D 17/7
Iran (République islamique d')	Bien que les discussions au titre de ce point de l'ordre du jour puissent ouvrir la voie à une plus grande compréhension scientifique et à un partage de l'information entre États parties, si l'on ne parvient pas à mettre au point un mode de transfert systématique et non discriminatoire des technologies des pays développés vers les pays en développement, ces discussions seront insuffisantes et n'aboutiront à aucun résultat.	D 17/7
Géorgie	Promouvoir la coopération, la coordination et la synchronisation interinstitutions (santé publique-forces de l'ordre, civil-militaire) en vue de la préparation, du dépistage et de l'intervention en cas d'épidémies de maladies infectieuses, qu'elles soient de cause naturelle, accidentelle ou délibérée.	D 17/7
Géorgie	Il faut s'efforcer davantage d'encourager la coopération et la collaboration internationales dans les domaines de la santé publique et de la sécurité. Pour faire face aux difficultés diverses en la matière, une coopération multilatérale et multisectorielle et un engagement résolu en faveur de l'apprentissage par-delà les frontières et les secteurs professionnels s'imposent.	D 17/7
OIE	Il faut que la répartition géographique des compétences soit plus équitable, et que les compétences se trouvent là où elles sont nécessaires.	D 17/7
OIE	Une approche globale s'intéresse aux compétences, aux ressources, aux moyens juridiques requis pour mettre en œuvre le contrôle et la gouvernance.	D 17/7
Australie et Ghana	L'action menée au plan bilatéral pour renforcer les capacités peut également appuyer celle menée au plan régional grâce au redoublement des activités de coopération.	D 17/7
Algérie	L'état d'avancement dans la mise en œuvre de cet article ne répond pas encore aux attentes légitimes des pays en développement. L'écart entre pays développés et pays en développement dans le domaine des sciences de la vie et les technologies correspondantes persiste, voire s'aggrave. De nouveaux efforts sont requis pour transformer en actes les engagements pris, et combler le fossé et renforcer les capacités des États, en particulier dans les pays en développement.	D 17/7
Algérie	La coopération et l'assistance devraient être axées sur des domaines particuliers: <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Le transfert des technologies vers les pays en développement;</li> </ul>	D 17/7

Délégation	Texte	Source
	<ul style="list-style-type: none"> <li>b) L'échange des informations scientifiques et techniques utiles pour l'utilisation des agents biologiques à des fins pacifiques;</li> <li>c) La gestion des opérations en cas d'accident ou d'acte de malveillance;</li> <li>d) Le développement des capacités de mise en œuvre nationale, y compris les moyens de réagir en cas de menace biologique, en termes de diagnostic, de traitement et de protection, les procédures de dépistage et les systèmes d'alerte, les moyens d'analyse de la contamination et les technologies nécessaires au confinement des agents pathogènes;</li> <li>e) L'ajustement du niveau des travaux de recherche biologique dans les pays en développement par rapport aux normes internationales;</li> <li>f) Les mesures de sécurité et la sécurité biologique.</li> </ul>	
Inde	Il est important que la coopération et l'assistance internationales englobent l'échange des connaissances et informations scientifiques et techniques, les matières telles que les organismes nécessaires à la mise au point des tests de dépistage, l'équipement requis pour les laboratoires de pointe, les possibilités de formation dans les laboratoires de pointe et la recherche-développement collaborative aux fins de la mise au point des vaccins et des traitements contre les agents biologiques recensés et les maladies émergentes ou réémergentes.	D 17/7
Inde	La mise en œuvre de telles normes [en matière de sécurité et de sûreté biologiques] peut être facilitée par la coopération internationale et le renforcement de l'application de l'article X. Les États parties qui ont besoin d'aide en matière de sécurité et de sûreté biologiques pourraient en bénéficier sur demande.	D 17/7
Canada	Il est difficile de distinguer l'utilisation délibérée d'armes biologiques d'une épidémie survenue naturellement. Il faut donc que la coopération et l'assistance au titre de l'article X englobent des activités plus vastes telles que le renforcement des capacités aux fins de la surveillance, du dépistage, du diagnostic, de l'endiguement et de l'intervention en cas de maladie, ainsi que la mise au point et la mise en place de systèmes de sécurité et de sûreté biologiques.	D 17/7
Inde	Il est important que le partage de l'information et des connaissances y compris sur les récents progrès de la science et des technologies soit facilité entre les États parties grâce à la coopération internationale afin de permettre aux États parties de renforcer leurs défenses contre les maladies nouvelles et émergentes.	D 18/7
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	... solliciter et offrir une assistance en matière de sécurité et de sûreté biologiques pour: promulguer et améliorer la législation nationale, renforcer les infrastructures, la technologie, la sécurité et la gestion dans les laboratoires, dispenser des formations et aider à intégrer la sécurité et la sûreté biologiques dans les initiatives en place pour faire face aux maladies émergentes ou réémergentes.	WP.2
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Le financement des projets se fait généralement à court terme, mais pour que le renforcement des capacités soit efficace, il faut que les bailleurs de fonds s'engagent à long terme. Il est important de prendre en compte les coûts sur l'intégralité de la vie utile, y compris les coûts d'exploitation et la maintenance mais aussi la mise de fonds initiale... Une approche «systémique» comprendrait la prise en compte de l'évolution du génie et des technologies, de la formation, des cultures et des comportements, et les coûts sur l'intégralité de la vie utile et la durabilité.	WP.2

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	... démarche innovante pour la construction ou la rénovation d'installations, qui est peu coûteuse, personnalisable et adaptable. Une telle approche peut exploiter les ressources locales disponibles et durables. Il est important d'entrer en contact avec les personnes sur place, y compris les utilisateurs, lors du processus de mise au point. Un équipement modulaire et transportable pourrait s'avérer particulièrement utile dans un tel contexte.	WP.2
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	... une meilleure gestion des connaissances et une meilleure communication ... la création de réseaux et l'appui à ces réseaux sont essentiels à cet égard.	WP.2
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	... associer les pouvoirs publics et les organisations internationales à l'appui aux travaux scientifiques, et faire participer le secteur privé à l'élaboration de solutions à faible coût.	WP.2
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	... consciente que les pays en développement en particulier doivent souvent se battre pour mettre en œuvre les solutions de sécurité et de sûreté biologiques des laboratoires conçues pour être utilisées ailleurs dans le monde, où règnent des conditions de travail différentes, l'OMS a publié le «Laboratory Biorisk Management Strategic Framework for Action 2012-2016» (Cadre stratégique pour l'action 2012-2016 en faveur de la gestion des risques biologiques en laboratoire). Ledit Cadre offre une base et une justification au rôle de coordination de l'OMS dans l'appui aux partenariats visant à régler les questions telles que: direction et communication, gouvernance, normes et lignes directrices, outils et méthodes, développement de compétences.	WP.2
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	La Fédération internationale des associations de défense de la sûreté biologique a mis au point un Plan stratégique quinquennal pour le renforcement de la sécurité et de la sûreté biologiques ... qui a notamment pour objectifs de recenser les approches novatrices permettant de réunir, à un coût abordable, les capacités voulues en matière de sécurité et de sûreté biologiques dans les régions qui disposent de moyens limités.	WP.2
États-Unis d'Amérique	À leur Réunion de 2012, les États parties devraient ... inviter à multiplier les efforts en vue de mettre au point et mettre en œuvre les mesures de sûreté et de sécurité biologiques en laboratoire qui soient appropriées, durables et efficaces, notamment des directives, des supports et des moyens pour la formation, ainsi que des modèles d'approche collaborative pour le renforcement et le maintien des capacités.	WP.3
États-Unis d'Amérique	En l'absence de renseignements précis sur son état d'avancement, la mise en œuvre est une tâche ardue. Les États parties devraient, par conséquent, s'entendre sur les moyens d'accroître la disponibilité de ces renseignements, inviter ceux qui ont besoin de cette forme d'assistance à faire connaître leurs besoins, et encourager les autres à fournir l'assistance requise.	WP.5
États-Unis d'Amérique	Les États parties devraient s'efforcer de recenser les grands domaines dans lesquels ces laboratoires ont des besoins (par exemple, supports pour la formation, normes de référence, autres outils) et envisager des approches collaboratives telles que la mise à disposition à l'échelle internationale des programmes et moyens de formation.	WP.5

## II. Point 6 de l'ordre du jour: point permanent de l'ordre du jour: examen des évolutions survenues dans le domaine de la science et de la technologie présentant un intérêt pour la Convention

### 1. Progrès marqués dans les technologies habilitantes, y compris les systèmes à haut débit de séquençage, de synthèse et d'analyse de l'ADN, la bio-informatique et les outils de calcul, et la biologie systémique

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Suède	Le séquençage à haut débit et la bio-informatique prennent une importance grandissante aux différents niveaux de l'analyse microbiologique [notamment]: identification, épidémie naturelle contre épidémie intentionnelle, ou encore microbiologie médico-légale.	D 17/7
Suède	Il y a lieu de constituer des bases de données de référence [comprenant]: <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Les différents marqueurs (SNP<sup>1</sup>, MLVA<sup>2</sup>, etc.);</li> <li>b) Toutes les souches pathogènes disponibles dans le monde;</li> <li>c) Des métadonnées organisées;</li> <li>d) Une mise en commun des données au plan international.</li> </ol>	D 17/7
Suède	Les progrès marqués récemment en matière de séquençage à haut débit et de bio-informatique ... [ont été appliqués] à la métagénomique. Pourrait répondre à la question «Que contient l'échantillon?»; la méthode précédente répondait à la question «L'agent biologique X est-il présent dans l'échantillon?»; culture rendue inutile; repose sur les bases de données de référence.	D 17/7
Suède	Les progrès marqués récemment dans le séquençage à haut débit et la bio-informatique ... ouvrent de nouvelles possibilités pour déceler et confirmer les violations de la Convention.	D 17/7
Espagne	Le séquençage de nouvelle génération est plus complet, il est capable d'analyser sur le plan taxonomique tous les composants rhizobactériens et d'évaluer la diversité biologique. Cette technique est encore onéreuse, même si son coût tend à diminuer, et elle est d'un bon rapport qualité-prix.	D 17/7
Espagne	L'amplification en chaîne par polymérase est une technique très spécialisée et, qui plus est, très rentable.	D 17/7
Espagne	Hybridation sur puce à ADN: utile pour la surveillance continue à un coût modéré.	D 17/7

<sup>1</sup> S.N.P. = Single Nucleotide Polymorphism.

<sup>2</sup> M.L.V.A. = Multi-Locus Variable number tandem repeats Analysis.

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
États-Unis d'Amérique	Le recours croissant à la technologie de synthèse de gènes en sciences de la vie ... est lié à la puissance de cette technologie dont les applications positives sont nombreuses et qui ouvre la voie à des travaux de recherche importants. Cette technologie présente toutefois un risque d'utilisation malveillante: elle peut par exemple servir à synthétiser différents agents pathogènes – y compris des agents pathogènes éradiqués – et rend possible une nouvelle prolifération desdits agents.	D 17/7
Allemagne	La bio-informatique doit être considérée comme le goulet d'étranglement des approches modernes en sciences de la vie.	D 17/7
Pays-Bas	La biologie de synthèse offre la possibilité de créer de nouvelles applications en matière de soins de santé améliorés et de technologie de l'environnement... Un exemple d'application de la biologie de synthèse ayant abouti à des progrès dans les soins de santé est la production aboutie de l'artémisinine.	D 17/7
Pays-Bas	La synthèse des génomes du virus de la poliomyélite et de celui de la grippe a été prouvée et publiée il y a déjà dix ans de cela. Il s'agit maintenant de concevoir un génome viral dans lequel sont introduites des mutations par lesquelles le virus perd de son pouvoir pathogène et peut être alors utilisé comme vaccin.	D 17/7
Pays-Bas	La promesse que la biologie de synthèse rendrait la biologie moins compliquée à fabriquer a incité artistes, étudiants et autres non-professionnels à en explorer les possibilités.	D 17/7
Pays-Bas	Vésicules de synthèse chargées d'un système d'expression d'ADN: sur déclenchement, le contenu de cette vésicule est capable de synthétiser une protéine. À l'avenir, cette protéine pourrait par exemple avoir une application thérapeutique. Toutefois, la production d'une toxine est tout aussi envisageable! Ces vésicules n'entrent pas dans le champ d'application des directives relatives à la modification génétique.	D 17/7
Chine	Le projet international «1 000 Genomes Project», en cours, tente de dresser une carte du polymorphisme génétique humain qui est, de loin, la plus détaillée et la plus applicable sur le plan médical. En tant que donnée de référence publique, elle constituera la base de données détaillées requise pour l'étude de diverses maladies et posera les fondements pour l'élucidation de la pathogénèse des grandes maladies humaines et la mise en place de la prévision, de la prévention et du traitement adaptés.	D 17/7
Chine	La mise au point de la génération suivante de technologies de séquençage, en particulier de la technologie de séquençage à haut débit, pourrait bien aboutir rapidement à l'achèvement de l'intégralité de la séquence génomique des micro-organismes pathogènes. Par rapport à la base de données de séquence du génome d'un grand nombre de micro-organismes pathogènes, elle permettra de se faire une idée plus précise de son origine et de son évolution dans le temps, notamment.	D 17/7
Chine	Les progrès marqués en bio-informatique et en biologie computationnelle ont grandement contribué à la collecte des données biologiques, à leur traitement et à leur exploitation. La possibilité d'utiliser cette quantité phénoménale de données est capitale pour les études de fond menées en matière d'épidémiologie des maladies infectieuses, d'innocuité des aliments, de santé publique et de travaux en médecine légale, qui non seulement permettent de mieux comprendre l'évolution de la toxicité des agents pathogènes mais aussi ouvrent un nouveau domaine d'exploration pour la conception de nouveaux réactifs de diagnostic, antibiotiques et vaccins tout en	D 17/7

Délégation	Texte	Source
	contribuant dans une large mesure à la surveillance, au dépistage et au traitement des épidémies connexes.	
Chine	... la mise au point des biotechnologies a engendré de nouveaux risques et enjeux et les effets sont devenus de plus en plus manifestes; par exemple, les études sur la spécificité de l'hôte et l'infectiosité de la grippe aviaire à H5N1 hautement pathogène menée par des chercheurs ont considérablement évolué.	D 17/7
Chine	La biologie de synthèse se développant, le coût des fragments de gène de synthèse commercialisés ne cesse de baisser. Parallèlement, la technologie des nouvelles combinaisons peut combiner plus aisément et plus rapidement de courts fragments à de longues séquences. La disponibilité des matières utiles à la recherche s'en est trouvée améliorée pour les pays et les entités non étatiques. Par suite, les projets menés sur le génome humain et les progrès rapides de la biologie systémique, la diversité des variations génétiques chez l'homme et leur sensibilité à la maladie ont pu être étudiés. Ainsi, il a été possible d'améliorer le pouvoir pathogène, l'infectiosité et la spécificité de l'hôte de certains microbes en recourant à une approche mixte associant la biologie de synthèse, la génétique inverse et la production de génomes entiers <i>in vitro</i> via l'évolution dirigée. Il en est résulté des théories correspondant à ces pratiques.	D 17/7
Inde	Les progrès marqués dans les technologies habilitantes, y compris les systèmes à haut débit de séquençage, qui dénotent la convergence des technologies de l'information et de la biologie sont essentiels pour l'aboutissement futur des travaux de recherche-développement en sciences de la vie. Ils ont débouché sur de nouveaux défis et de nouvelles possibilités pour les États parties tant en matière de compréhension des répercussions desdits progrès pour ce qui est de la mise en œuvre de la Convention que s'agissant de l'utilisation de ces progrès pour leurs besoins en matière de développement ayant trait à la surveillance, au dépistage et à l'atténuation des maladies.	D 17/7
Inde	La bio-informatique a créé de nouvelles possibilités de coopération avec les autres pays grâce au développement de la connectivité des réseaux.	D 17/7
Iran (République islamique d')	L'examen des progrès scientifiques et techniques est prescrit à l'article XII de la Convention, et il peut être bénéfique d'y procéder de façon régulière et systématique.	D 17/7
Iran (République islamique d')	Compte tenu de l'évolution rapide de la science et des techniques en sciences de la vie, il y a lieu de renforcer la coopération internationale entre États parties afin d'aider tous les États à tirer avantage des biotechnologies, du génie génétique, de la microbiologie et autres disciplines connexes. Ces types de progrès scientifiques et techniques pourraient être particulièrement utiles à la mise en œuvre de la Convention mais aussi pour l'assistance et la coopération en faveur des pays en développement, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs et des buts de la Convention.	D 17/7
Iran (République islamique d')	Soumettre les travaux de recherche scientifique et la libre circulation des informations scientifiques à des restrictions indues viole les obligations contractées au titre de l'article X de la Convention.	D 17/7

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Japon	<p>Biologie de synthèse</p> <p>Procédure de recherche – Création d'un organisme vivant ou d'un nouveau système d'expression des gènes qui ne dépende plus de la technique de l'ADN artificiel et de synthèse.</p> <p>Risque de double usage:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Mise au point/modification d'un virus à partir de l'information génétique artificielle/modifiée;</li> <li>b) Processus plus efficace pour une recombinaison avec un ou des gène(s) pathogène(s) ainsi que des agents toxiques;</li> <li>c) Besoin de nouveaux systèmes de réglementation des agents pathogènes.</li> </ul>	E 18/7
Japon	<p>Bio-informatique</p> <p>Procédure de recherche – Analyse et prévision de la fonction biologique associée à l'information génétique et l'expression des gènes en recourant aux mathématiques, aux statistiques et à l'informatique.</p> <p>Risque de double usage: Procédé plus efficace pour comparer et retrouver les données génétiques se rapportant aux gènes toxiques pathogènes.</p>	E 18/7
Japon	<p>Biologie systémique</p> <p>Procédure de recherche – Approche de l'organisme vivant en tant que système de phénomènes biologiques, analyse d'un réseau biologique comprenant l'information génétique et la transduction de signal.</p> <p>Risque de double usage:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Évaluation des effets des agents pathogènes ou de la fonction des cellules humaines;</li> <li>b) Moyens plus efficaces d'analyse de l'agent pathogène avec dommages plus graves pour l'organisme humain.</li> </ul>	E 18/7
Japon	<p>Nanotechnologies, nanobiologie</p> <p>Procédure de recherche – Analyse et modulation de diverses fonctions biologiques au moyen des nanotechnologies, telles que les biocapteurs, les biopuces, l'imagerie moléculaire, les nanomatières, la nanobiomachine, notamment.</p> <p>Risque de double usage:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) La détection des agents pathogènes ou toxiques est rendue possible grâce aux nanobiocapteurs;</li> <li>b) Nouvelles fonctions supplémentaires grâce aux nanobiomachines;</li> <li>c) Membrane artificielle apte à envelopper les agents pathogènes ainsi que les toxines.</li> </ul>	E 18/7

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Japon	<p>Nanotechnologies, mode d'administration de médicaments</p> <p>Procédure de recherche – Mode d'administration des médicaments aux organes cibles rendu plus efficace en appliquant les nanoparticules aux systèmes d'administration de médicaments.</p> <p>Risque de double usage:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Renforcement de la capacité infectieuse du micro-organisme;</li> <li>b) Les systèmes de distribution de médicaments franchissent la barrière hémato-encéphalique.</li> </ul>	E 18/7
Japon	<p>Neurosciences</p> <p>Procédure de recherche – Manipulation de dispositifs mécaniques ou informatiques via la détection des signaux neuronaux et les techniques de décodage. Réception de signaux extérieurs entrant dans le cerveau par des techniques d'interface cerveau-machine.</p> <p>Risque de double usage:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Prise de contrôle de la fonction cérébrale, y compris de la pensée et du jugement;</li> <li>b) Comportement terroriste induit par la prise en mains extérieure du cerveau.</li> </ul>	E 18/7
IGSC	<p>Discussion équilibrée visant à tirer parti des possibilités tout en réduisant les risques.</p> <p>Buts et objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Concevoir et appliquer un protocole commun pour contrôler à la fois les commandes de séquences de gène synthétique et les clients qui passent ces commandes;</li> <li>b) Se concerter avec les pouvoirs publics et les autres intervenants concernés en vue de promouvoir l'application utile de la technologie de synthèse de gène, et de préserver la sécurité biologique.</li> </ul>	E 18/7
IGSC	<p>[Activités en cours]</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Amélioration constante: méthodes d'examen, outils et bases de données de séquence;</li> <li>b) Participation active à l'élaboration des politiques ou règlements;</li> <li>c) Associer l'intégralité du secteur industriel;</li> <li>d) Veiller à ce que tous disposent des mêmes normes.</li> </ul> <p>Contribution souhaitée de la part des pouvoirs publics:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Avis d'expert – définition des séquences préoccupantes;</li> <li>b) Base de données de contrôle universelle continuellement mise à jour;</li> <li>c) Certification des fournisseurs et des utilisateurs.</li> </ul>	E 18/7

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
États-Unis d'Amérique	La technologie habilitante que les États-Unis ont identifiée comme appelant des mesures sur le plan de la sécurité biologique est la synthèse de l'ADN: en 2010, les États-Unis ont mis en place un cadre directif des contrôles recommandés, afin d'aider les prestataires commerciaux à contrôler les clients et les commandes pour éviter tout risque d'utilisation malveillante. Nous évaluons actuellement la mesure dans laquelle les professionnels ont appliqué ces directives et quels en ont été les effets.	D 18/7
États-Unis d'Amérique	<p>a) Pour qu'une technologie ait un effet habilitant important, son utilisation doit être très répandue, ce qui signifie qu'elle doit être non seulement disponible mais aussi d'un emploi suffisamment immédiat et d'un coût abordable. Au fur et à mesure que la vitesse et la fiabilité augmentent, et que les coûts diminuent, l'impact éventuel sur les sciences de la vie ira croissant.</p> <p>b) Les technologies sont interdépendantes. Une partie de l'impact de la technologie du séquençage des gènes provient de la disponibilité croissante des données génomiques, protéomiques et autres qui peuvent être utilisées par d'autres chercheurs, ainsi que de la possibilité d'appliquer ces données en utilisant la synthèse de gènes. Le séquençage, la synthèse, la puissance de traitement, le stockage des données et la largeur de bande du réseau ont donc des répercussions importantes sur le plan synergétique.</p> <p>c) Les principales technologies habilitantes ne se limitent pas aux sciences de la vie.</p> <p>d) Nombre de technologies habilitantes requièrent des États parties qu'ils soient informés et comprennent les enjeux, plutôt que d'adopter une quelconque mesure.</p>	WP.6
États-Unis d'Amérique	La Réunion de 2012 des États parties devrait ... reconnaître que les progrès marqués dans les «technologies habilitantes» influent non seulement sur la vitesse des découvertes scientifiques mais aussi sur la façon dont les sciences sont dirigées et appliquées; au fil du temps, ces progrès pourraient donc avoir des répercussions sur la façon dont les États parties appliquent la Convention.	WP.6
États-Unis d'Amérique	La Réunion de 2012 des États parties devrait ... prendre note de ce que la technologie de la synthèse de l'ADN, tout en présentant des débouchés extraordinaires, présente un risque d'utilisation malveillante.	WP.6
États-Unis d'Amérique	La Réunion de 2012 des États parties devrait ... engager vivement les États parties concernés à envisager des solutions pour minimiser ce risque, par exemple par un contrôle des séquences et des commandes, tout en veillant à réduire les effets préjudiciables éventuels sur la conduite des travaux de recherche et la conduite des affaires.	WP.6
Chine	Il est possible de surveiller et de maîtriser efficacement l'ensemble du processus de recherche liée aux microbes pathogènes en mettant en place un système de tri des commandes commerciales, de filtrage et d'administration par site Web d'autorisations différenciées, lié à la base de données centrale du génome pour la microbiologie des pathogènes.	WP.14

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Chine	La confirmation de la corrélation entre variation génétique et sensibilité à la maladie ouvre la voie à l'amélioration du pouvoir pathogène de microbes spécifiques, l'infectiosité et la spécificité de l'hôte, en recourant à des approches combinatoires de la biologie de synthèse, de la génétique inverse et de l'évolution dirigée <i>in vitro</i> de l'ensemble du génome.	WP.14
Chine	Les premiers résultats des travaux sur le microbiome humain indiquent également que nos fonctions physiologiques normales sont étroitement liées à notre second génome, dont une anomalie peut affecter le métabolisme physiologique normal de l'homme, voire causer des maladies. La forte corrélation de notre second génome avec nos fonctions physiologiques offre une autre approche, masquée, pour attaquer les populations humaines, précisément au moyen de microbes spécifiques à la population, même via l'alimentation quotidienne.	WP.14
Chine	L'évolution rapide des nanomatériaux et de la nanotechnologie apportera des outils importants et des approches utiles pour l'administration efficace de microbes artificiellement modifiés et conçus.	WP.14
Chine	... l'utilisation de la technologie de spectrométrie de masse à haut débit, de plus en plus fiable, est très répandue pour l'analyse quantitative des échantillons de protéine et de peptide, ce qui rend possible la détection et la confirmation rapides et précises de microbes et de toxines.	WP.14
Chine	La spectrométrie de masse peut également être utilisée pour l'analyse à haut débit d'acide nucléique, particulièrement utile pour le dépistage de microbes non cultivables. La mise au point des technologies de spectrométrie de masse à haut rendement facilitera donc la surveillance et le diagnostic des agents pertinents pour la Convention sur les armes biologiques, ainsi que la médecine technique et scientifique.	WP.14
Chine	Les données du séquençage de l'ADN peuvent également être utilisées aux fins de la modification de l'antigénicité, de l'infectiosité, de la toxicité et de la résistance aux médicaments des agents pathogènes classiques, même pour la conception et la synthèse d'agents pathogènes artificiels totalement nouveaux, ce qui à terme mettra en échec la prévention et le traitement classiques des maladies infectieuses et fera davantage obstacle à l'efficacité de la prévention et du contrôle.	WP.14

## 2. Évolutions récentes de la science et de la technologie présentant un risque d'utilisation contraire aux dispositions de la Convention

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Pays-Bas	... les cellules peuvent aussi être programmées de façon à produire des toxines ou des virus, des cellules ou virus spécifiquement destinés à des fins malveillantes.	D 17/7
Pays-Bas	Lorsque l'on est capable de concevoir un génome viral, on peut également introduire des mutations qui sont nocives et pourraient fort bien rendre un virus plus pathogène.	D 17/7

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Pays-Bas	À cet égard, l'application des techniques de la biologie de synthèse, la conception et la synthèse d'un génome viral pourraient être à double usage.	D 17/7
Pays-Bas	De ce fait, les connaissances, outils et ressources biologiques deviennent de plus en plus accessibles dans le monde, à un nombre de personnes jusqu'ici inégalé. Ces applications posent aussi des problèmes en termes de nouveaux risques en matière de sécurité et de sûreté biologiques.	D 17/7
Pays-Bas	De même que les génomes de micro-organismes et de virus pourraient également être fabriqués, la conception d'agents biologiques nocifs est parfaitement envisageable.	D 17/7
Pays-Bas	<p>a) Les progrès rapides de la science et des technologies nous obligent à faire face à de nouvelles questions sur la façon de gérer les travaux à double usage qui revêtent un caractère préoccupant.</p> <p>b) Il est important de débattre de ces questions ici, sachant que la recherche se déroule de plus en plus à l'échelle transfrontière.</p> <p>c) Dans les études sur le H5N1 présentées au cours de la manifestation parallèle organisée conjointement par les États-Unis d'Amérique et les Pays-Bas, des travaux scientifiques ont été menés et ouvrent de nouvelles perspectives. Ces travaux, qui ont été examinés sous l'angle du risque de double usage, nous aident à comprendre la transmissibilité potentielle des souches de la grippe, et peuvent ainsi contribuer dans une large mesure à la santé publique.</p> <p>d) Mesurer les divers intérêts en jeu et parvenir au juste équilibre sera toujours une entreprise ardue pour laquelle, selon nous, les pays gagneraient beaucoup en partageant et mettant en place des méthodes optimales et des directives communes.</p> <p>e) Nous attendons donc avec intérêt un nouvel échange de vues constructif sur les propositions de solutions pour l'avenir.</p>	D 17/7
France	... on observe une résistance accrue des organismes tels que les bactéries, les virus, les champignons et les parasites aux médicaments utilisés pour les combattre et, plus particulièrement, aux antibiotiques.	D 17/7
France	Le clonage des animaux d'élevage peut avoir un impact négatif sur la diversité génétique des animaux clonés, selon un rapport d'évaluation des bénéfices et des risques établi par l'Agence française de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail. L'Agence a déclaré que la réduction de la diversité génétique résulterait d'une utilisation mal contrôlée du clonage, pouvant avoir à long terme divers effets négatifs.	D 17/7
Iran (République islamique d')	Il est préoccupant que certains pays s'appuient sur leur suprématie scientifique pour se lancer dans un programme très agressif sous le couvert de la défense biologique. Leurs activités, expériences et recherches aboutissent à la création d'agents pathogènes et d'agents biologiques qui présentent le risque de constituer une grande menace pour tous les êtres humains sur terre.	D 17/7
Iran (République islamique d')	... les activités qui ont été menées pour le H5N1 entreraient dans les activités interdites mentionnées dans ces deux articles [articles I <sup>er</sup> et III].	D 18/7

Délégation	Texte	Source
Iran (République islamique d')	... la santé publique a motivé le démarrage du projet [étude sur la transmission entre mammifères du virus H5N1]. N'importe quel pays peut-il s'appuyer sur une telle justification pour démarrer des travaux de recherche sur les mutations de virus dangereux? N'importe qui peut-il créer, sans entrave, de nouveaux agents biologiques virulents et agents pathogènes dangereux sous le couvert de la recherche en santé publique? Cela n'équivaudrait-il pas à se suicider par crainte de la mort? Cela ne constituerait-il pas une violation des articles I <sup>er</sup> et III de la Convention?	D 18/7
États-Unis d'Amérique	S'agissant des articles I <sup>er</sup> et III de la Convention, les travaux récents sur le virus H5N1 ne sont absolument pas dans une «zone d'ombre»: ils sont explicitement permis et n'entrent pas dans le champ d'application de l'article premier. Ces travaux ont été menés à des fins importantes de santé publique, en réponse à l'appel lancé par l'Organisation mondiale de la santé tendant à ce que l'on comprenne mieux les facteurs déterminant la transmissibilité de la grippe. Ils font partie d'un ensemble plus vaste de travaux de recherche menés par des chercheurs de différents pays. Récemment, les centres de lutte contre la maladie (Centers for Disease Control) aux États-Unis ont, en collaboration avec des chercheurs d'autres pays menant des travaux sur la grippe, publié une liste des modifications génétiques de la grippe à H5N1 associées à la transmissibilité chez les mammifères ou à la pharmacorésistance, dont l'ensemble des organismes de santé publique pourront se servir pour surveiller ce virus qui ne cesse de muter, et agir en conséquence.	D 18/7
États-Unis d'Amérique	La situation est simple s'agissant des articles I <sup>er</sup> et III, mais elle ne l'est pas à d'autres titres. La recherche à double usage soulève un certain nombre de questions qui méritent d'être examinées et débattues par la communauté internationale, les gouvernements, les établissements de recherche et les chercheurs. Il s'agit d'un débat important, que nous souhaitons voir se poursuivre un certain temps encore.	D 18/7
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Les neurosciences devraient être considérées comme un thème central du processus d'examen de l'état de la science et des technologies dans le cadre de la Convention sur les armes biologiques, compte tenu des risques qu'elles soient utilisées à des fins hostiles sous la forme d'armes neutralisantes.	WP.1
Fédération de Russie	<p>Recherche sur la polypharmacorésistance et/ou la résistance à d'autres antimicrobiens:</p> <p>Des travaux de recherche sont activement menés dans le domaine des entérobactéries (<i>Salmonella</i>, <i>Escherichia coli</i>), groupe de micro-organismes le plus répandu qui vit dans l'intestin de l'homme et de l'animal et qui peut contaminer l'environnement, les aliments et les plats cuisinés, et être à l'origine de la maladie du charbon et du choléra. En 2011-2012, quelques chercheurs ont publié leurs travaux sur <i>Enterobacteriaceae</i>, <i>Salmonella</i> et la maladie du charbon (États-Unis d'Amérique), la maladie du charbon (Japon), <i>Escherichia coli</i> (République populaire de Chine) et le choléra [Iran (République islamique d')].</p> <p>Les domaines explorés par la recherche incluent à la fois les mécanismes de la polypharmacorésistance génétique et la possibilité de simulation artificielle de nouvelles souches résistantes à certains groupes d'antibactériens.</p>	WP.10
Fédération de Russie	<p>Recherche visant à accroître le pouvoir pathogène des micro-organismes:</p> <p>Les résultats de l'étude sur les orthoréovirus et la grippe A (République populaire de Chine), et sur la brucellose (Espagne) ont été publiés.</p> <p>En mai 2012, des chercheurs américains et japonais ont publié conjointement un article sur la version expérimentale du virus modifié de la grippe A (H5N1) hautement</p>	WP.10

Délégation	Texte	Source
	<p>pathogène aéroporté capable de provoquer des poussées épizootiques chez les animaux de laboratoire. Dans un premier temps, l'article a été interdit par le National Science Advisory Board for Biosecurity (NSABB), puis, après examen, il a été publié dans la revue <i>Nature</i>.</p>	
Fédération de Russie	<p>Recherche sur le «gène d'avirulence» (ou gène avr):</p> <p>Les chercheurs italiens étudient la formation de souches pathogènes de <i>Shigella</i> (agent de la dysenterie) par la perte de certaines composantes génétiques d'<i>Escherichia coli</i>. Un tel mécanisme peut accroître considérablement les propriétés dangereuses que présente la souche entérohémorragique <i>Escherichia coli</i> O104: H4, responsable de l'épidémie enregistrée en Europe à l'été 2011.</p> <p>Les gènes d'avirulence des phytopathogènes sont étudiés par les chercheurs suisses et chinois.</p>	WP.10
Fédération de Russie	<p>Recherche sur la sélection de souches présentant une spécificité d'hôte ayant subi une altération et/ou hautement pathogènes:</p> <p>Un certain nombre de chercheurs ont publié leurs travaux sur les entérovirus EV 71 (Australie), le virus H1N1 de la grippe A et les agents superinfectieux (États-Unis d'Amérique), et le virus de la fièvre hémorragique dengue (Brésil).</p>	WP.10
Fédération de Russie	<p>Recherche sur les souches inhibant l'immunité:</p> <p>Les publications existantes présentent les études de chercheurs américains et italiens sur l'agent de la peste, y compris sur l'analyse et la conception des mécanismes moléculaires qui permettent d'inhiber tant l'immunité artificiellement créée (par voie de vaccination) que l'immunité humaine naturelle.</p>	WP.10
Fédération de Russie	<p>Épidémiologie moléculaire:</p> <p>L'existence et la propagation d'agents pathogènes ESKAPE<sup>3</sup> (virus de l'hépatite C, par exemple) caractérisés par une expression des antigènes avec réponse sérologique atypique représentent un grave danger, en ce que l'efficacité du dépistage et de la vaccination préventive s'en trouve considérablement compromise. Les méthodes actuelles de la biologie moléculaire offrent les moyens de modifier les agents pathogènes de telle sorte qu'il devient difficile de les identifier avec les procédés d'identification actuels.</p>	WP.10
Fédération de Russie	<p>Génomique humaine:</p> <p>La cartographie du génome humain, les études sur la façon dont le polymorphisme des gènes humains est lié à quelques agents de maladies humaines, les progrès de la biologie moléculaire et cellulaire, la connaissance des caractéristiques génétiques de différentes races et nationalités offrent en principe des possibilités de manipulation du génome humain et de sélection de l'impact sur certaines races. Quelques publications (<i>Biotechnology: Impact on biological warfare and biodefense; Biosecurity and Bioterrorism</i> 2003. V. 1) nous renseignent sur la création d'armes biologiques de troisième génération (de l'ère postgénomique) dites conçues pour la «guerre biologique évoluée».</p>	WP.10

<sup>3</sup> ESKAPE = Acronyme constitué des initiales de: *Enterococcus faecium*, *Staphylococcus aureus*, *Klebsiella pneumoniae*, *Acinetobacter baumannii*, *Pseudomonas aeruginosa* et *Enterobacter species*, soit les six bactéries hautement, voire totalement résistantes aux antibiotiques.

### 3. Évolutions récentes de la science et de la technologie présentant un intérêt potentiel pour la Convention, y compris celles qui concernent plus particulièrement la surveillance, le dépistage et l'atténuation des maladies

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
États-Unis d'Amérique	L'Institut national d'imagerie biomédicale et de génie biologique a annoncé que des chercheurs financés par les National Institutes of Health (NIH) (Instituts nationaux de la santé) avaient mis au point un nouveau stabilisateur à base de soie pour les vaccins et les antibiotiques. Des essais menés en laboratoire ont montré que ce dernier permettait de maintenir certains vaccins et antibiotiques à la température de 140 °F. Une telle découverte libère de l'obligation de respecter la chaîne du froid, et pourrait permettre d'économiser plusieurs milliards de dollars et d'accéder bien plus aisément aux zones rurales des pays en développement.	D 17/7
États-Unis d'Amérique	Une équipe de chercheurs d'une université de Géorgie a mis au point des micro-aiguilles biodégradables pouvant être recouvertes d'un vaccin ou autre traitement. L'application est aisée et les micro-aiguilles se dissolvent en quelques jours. De plus, cette technologie fait espérer la disparition de l'obligation de respecter la chaîne du froid dans certains cas; elle pourrait aussi permettre d'exploiter au maximum les capacités des stocks limités de vaccins ou autres traitements en ce qu'elle produit une réaction immunitaire beaucoup plus efficace que l'injection classique et peut donc réduire la quantité de produit requise par personne traitée. Les incidences pour les pays en développement semblent particulièrement importantes.	D 17/7
États-Unis d'Amérique	Un rapport récent de l'Académie américaine de microbiologie, dans lequel est exposé un plan pour l'application d'évolutions récentes à la mise en œuvre de systèmes de diagnostic sur les lieux de soins dont les ressources sont limitées.	D 17/7
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	... évolutions des neurosciences ... laissent prévoir des avantages ainsi que des risques. La convergence des domaines de la chimie et de la biologie est une considération primordiale dans ce domaine. Bon nombre des avantages et des risques des neurosciences sont encore à venir.	WP.1
Iran (République islamique d')	Aucun pays ne serait à l'abri en cas de menace biologique ou d'épidémie. Par conséquent, le renforcement des capacités, les transferts de technologies et la mise en commun des connaissances dans les domaines liés à la Convention sont la responsabilité commune de tous les pays.	D 17/7
Iran (République islamique d')	Bien qu'ils puissent enrichir les connaissances scientifiques et contribuer à leur mise en commun entre les États parties, les débats relatifs à ce point de l'ordre du jour ne suffiront pas et ne seront pas suivis d'effets si l'on ne trouve pas les moyens concrets de transférer les technologies des pays développés aux pays en développement de manière systématique et non discriminatoire.	D 17/7
Iran (République islamique d')	Les progrès scientifiques et techniques pourraient être particulièrement pertinents en ce qui concerne l'application de la Convention ainsi que l'assistance aux pays en développement et la coopération avec ceux-ci, qui contribuent à la réalisation des objectifs et des buts de la Convention.	D 17/7

#### 4. Évolutions se rapportant à la science et à la technologie intéressant les activités des organisations multilatérales telles que l’OMS, l’OIE, la FAO, le secrétariat de la CIPV et l’OIAC

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	Les organes chargés de l’application de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes chimiques devraient renforcer leur coordination pour tenir compte des convergences scientifiques et techniques en ce qui concerne les agents chimiques incapacitants.	WP.1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	L’établissement de liens entre la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques et la consolidation des liens existants sont des activités cruciales aussi loin qu’on puisse prévoir ... qu’il s’agisse de renforcer la coopération entre les experts, de tenir des réunions à Genève avec les homologues ou de suivre les événements pertinents à La Haye, où ont lieu les travaux concernant l’avenir de l’Organisation pour l’interdiction des armes chimiques.	WP.1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	Le Royaume-Uni encourage les États parties à prêter une attention particulière aux incidences pour la Convention sur les armes biologiques (et la Convention sur les armes chimiques) des évolutions des neurosciences et à la nécessité de tenir compte des incidences possibles à long terme pour les Conventions. Le Royaume-Uni et les autres pays doivent anticiper plutôt que réagir face à toutes les évolutions scientifiques et techniques pertinentes, notamment dans le domaine des neurosciences, et soutenir les efforts de sensibilisation aux risques de double usage découlant des progrès réalisés dans les neurosciences.	WP.1
Pologne	Il faudrait combiner les possibilités offertes par les mécanismes d’examen des évolutions scientifiques et techniques établis dans le cadre de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes chimiques pour débattre des questions relatives à la sécurité biochimique.	D 17/7
Suisse	... la septième Conférence d’examen a noté les convergences toujours plus grandes entre la biologie et la chimie et les possibles défis et opportunités que ces convergences recèlent pour la mise en œuvre tant de la Convention sur les armes biologiques que de la Convention sur les armes chimiques ... une coopération plus étroite et continue entre les deux Conventions est cruciale pour nous permettre de suivre de près les derniers développements scientifiques et technologiques. Les échanges d’expériences dans ces deux domaines nous permettront de répondre efficacement aux futurs défis qui sont communs aux deux Conventions.	D 18/7
Australie	Il faut continuer à suivre les évolutions scientifiques et techniques se rapportant à la convergence des domaines de la chimie et de la biologie, notamment en menant des enquêtes et des analyses de faisabilité technique. Il est en outre très important que les communautés scientifiques qui s’intéressent respectivement à la Convention sur les armes biologiques et à la Convention sur les armes chimiques interagissent davantage, notamment sous la forme de réunions d’experts informelles.	WP.16

## 5. Toute autre évolution de la science et de la technologie présentant un intérêt pour la Convention

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Pologne	... mieux comprendre les incidences de la convergence des domaines de la biologie et de la chimie sur les normes actuelles applicables aux armes biologiques et chimiques. Il importe de solliciter à cette fin toutes les parties concernées, notamment les entreprises et les laboratoires spécialisés en biochimie.	D 17/7
Iran (République islamique d')	Il est préoccupant de constater que certains pays tirent parti de leur suprématie scientifique pour s'engager dans des programmes très offensifs sous couvert de défense biologique. Leurs activités, leurs expériences et leurs recherches débouchent sur la création d'agents pathogènes et biologiques qui peuvent être très dangereux pour l'humanité tout entière.	D 17/7
OIAC	Évolutions relatives à la convergence des domaines de la biologie et de la chimie <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Utilisation croissante de médiateurs biologiques (catalyseurs, organismes naturels et organismes génétiquement modifiés) aux fins de l'élaboration de produits chimiques (biosynthèse);</li> <li>b) Synthèse chimique de l'ADN des organismes se reproduisant (biologie de synthèse);</li> <li>c) Technologie de l'ADN recombinant, permettant de remplacer dans les cellules des bactéries le génome d'origine par un génome de synthèse, en vue de créer des bactéries dotées de nouvelles capacités (génomique de synthèse).</li> </ul> Les retombées de ces évolutions sont: <ul style="list-style-type: none"> <li>a) L'amélioration des soins médicaux et des soins de santé;</li> <li>b) Un rendement accru dans le domaine de la production alimentaire;</li> <li>c) Des sources d'énergie renouvelables;</li> <li>d) La gestion de la pollution.</li> </ul>	E 18/7
OIAC	Il importe de continuer à suivre les évolutions scientifiques et techniques, notamment dans le cadre du groupe de travail technique de l'OIAC qui étudie la convergence des domaines de la chimie et de la biologie.	E 18/7
OIAC	La mise en commun des données d'expérience acquises par les experts en biologie et en chimie dans le cadre de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes chimiques présente un intérêt considérable.	E 18/7
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	... recommande que les progrès accomplis dans les neurosciences, notamment dans l'élaboration et la diffusion de peptides et autres neurotransmetteurs, soient abordés dans le cadre de l'examen scientifique et technique mené entre les sessions ... les progrès des technologies de production et de libération d'agents biologiques et de toxines et des vecteurs de ces substances doivent être examinés en 2015. Ce serait alors l'occasion de s'intéresser directement à la recommandation de la Royal Society. Le Royaume-Uni invite les États parties à participer à cette réunion en y étant bien préparés.	WP.1

## 6. Mesures pouvant être prises pour renforcer la gestion nationale des éventuels risques biologiques de la recherche-développement mettant en jeu des évolutions de la science et des techniques intéressant la Convention

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Chine	L'évaluation en temps opportun des incidences sur la Convention des activités scientifiques et techniques menées en biologie et la mise en commun des meilleures pratiques en matière de gestion des risques biologiques permettront de réduire les risques d'usage abusif des biotechnologies et de faire face aux défis liés aux progrès dans ce domaine.	D 16/7
Chine	Parallèlement à leurs activités scientifiques et techniques en biologie, menées conformément aux principes de la Convention, les États parties pourraient, en fonction de leur situation nationale, renforcer leurs capacités en matière de sécurité et de sûreté biologiques, établir volontairement des normes de référence pour les activités scientifiques et techniques en biologie et former les personnels concernés à la sécurité et à la sûreté biologiques.	D 16/7
Inde	Les mesures visant à atténuer les risques biologiques devraient être proportionnelles aux risques prévus et ne devraient pas faire obstacle aux activités nécessaires menées à des fins de prévention ou de protection ou à d'autres fins pacifiques.	D 16/7
Union européenne	Des normes minimales à l'échelle mondiale, fondées sur des résultats et des règlements, sont envisageables à long terme. Il est urgent de combler le manque actuel de coordination au plan international en changeant les normes et en mettant fin à la confusion.	D 17/7
Union européenne	Un certain nombre de normes minimales, établies sur la base de critères pour les équipements et de solutions pour la conception, les personnels et les protocoles, pourraient être mises à la disposition de chaque pays, moyennant des progrès dans les domaines de la gestion des connaissances et de la communication.	D 17/7
Chine	... il faut en premier lieu renforcer les mesures d'application de la Convention à l'échelon national et les activités de suivi et de coopération à l'échelon international pour empêcher efficacement des organisations terroristes ou des terroristes d'obtenir des armes biologiques. Deuxièmement, il faut suivre et analyser les évolutions des biotechnologies pour prévenir tout usage hostile qui pourrait en être fait et rendre ainsi service à l'humanité dans le cadre de la Convention. Troisièmement, il faut renforcer les pratiques d'apprentissage et de gestion de l'autoréglementation de façon à prévenir toute participation délibérée ou accidentelle à une violation de la Convention.	D 17/7
Suisse	Comment arbitrer entre le progrès et la liberté scientifiques d'une part, et les impératifs légitimes de sécurité de l'autre, en particulier eu égard aux rapides mutations à l'œuvre aussi bien dans le domaine de la sécurité que dans la science?  Quel niveau de risque sommes-nous prêts à accepter compte tenu des avantages escomptés?  Dans quels domaines la Convention sur les armes biologiques peut-elle offrir des contributions, des plates-formes et des perspectives originales et pertinentes, et que devrait-on faire dans d'autres contextes?	D 17/7

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Suisse	Dans l'idéal, nous aurions à notre disposition des règles et des pratiques internationales adéquates. Cependant, comme nous ne disposons pas de tels instruments, il est indispensable de poursuivre un débat approfondi, au niveau national comme international, également dans le cadre même de la Convention, pour trouver des approches solides et adaptées, surtout au niveau national, mais pas uniquement.	D 17/7
Inde	Publications scientifiques: <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Éviter les pratiques contraires à l'éthique, telles que la fabrication, la falsification ou le plagiat;</li> <li>b) Reconnaître le travail des collaborateurs comme il se doit, c'est-à-dire reconnaître leur travail intellectuel et les reconnaître en tant qu'auteurs de manuscrits;</li> <li>c) Préserver les intérêts des jeunes chercheurs, tout particulièrement en veillant à la distribution des crédits, en les encadrant de façon appropriée et en leur transmettant les valeurs de la recherche;</li> <li>d) Considérations éthiques – dans le présent code de conduite, applicable à tous les chercheurs en laboratoire qui participent à des travaux scientifiques sur les organismes et les armes à toxines dangereux pour les êtres vivants et l'environnement.</li> </ul>	P 18/7
Inde	... les mesures de gestion des risques biologiques, qui par nature sont des mesures volontaires, devraient être proportionnelles aux risques escomptés de l'utilisation abusive des découvertes scientifiques et techniques. Elles ne devraient pas faire indûment obstacle aux activités qu'il est nécessaire de mener à des fins pacifiques.	D 18/7
États-Unis d'Amérique	... les mécanismes de réglementation et de surveillance imposés et les approches participatives fondées sur la conduite responsable de chaque chercheur sont complémentaires.	D 18/7
États-Unis d'Amérique	... reconnaître les risques potentiels liés aux travaux de recherche à double usage équivoques, mais aussi les avantages à en tirer ... prendre des mesures visant à mettre en évidence et à atténuer les risques au plus tôt dans le cycle de recherches, en collaboration avec la communauté des chercheurs.	D 18/7
États-Unis d'Amérique	Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a publié en mars 2012 des directives qui s'adressent à tous les établissements fédéraux finançant ou menant des activités de recherche dans le domaine de la science de la vie. Conformément à ces directives, les établissements sont tenus d'évaluer certains types de travaux de recherche afin de déterminer s'ils correspondent à des travaux à double usage équivoques, et de prendre au besoin des mesures visant à atténuer les risques potentiels.	D 18/7
Brésil	... les pays qui possèdent des biotechnologies plus évoluées ne devraient pas empêcher les pays en développement d'y avoir accès. Les interdictions énoncées à l'article premier ne devraient pas se traduire par des refus non justifiés.	D 18/7
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	... le moment est venu d'examiner les questions relatives à la gestion des technologies à double usage en tenant compte tout autant de l'obligation de prendre des mesures d'interdiction et de prévention des utilisations abusives, que de la nécessité de ne pas entraver les progrès scientifiques. Les États parties doivent être vigilants et se tenir prêts à prendre des décisions et des initiatives lorsqu'il le faut.	WP.1

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	La perception des risques est un facteur essentiel. Il faut s'opposer à la fourniture de solutions trop réglementées ou trop sophistiquées qui ne conviennent pas aux pays en développement, notamment pour des raisons de coût ou de déficit local de ressources telles que les matériaux de construction ou l'électricité. Il faut s'efforcer de mettre au point des protocoles d'exploitation réalistes et considérer les risques en fonction des ressources. Il n'est pas certain qu'une norme internationale unique et uniforme réponde aux besoins de tous les pays en développement. Cependant, il faut également tenir compte du fait que l'on peut éventuellement percevoir cette approche comme une approche contraire à l'éthique, qui consiste à fournir des solutions de moindre qualité ou présentant davantage de risques que celles mises en œuvre dans les pays développés.	WP.2
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	... une approche fondée sur l'évaluation systématique des risques et l'adoption de technologies et de matériaux adaptés aux besoins et aux disponibilités locaux. Une approche globale prendrait en compte l'ingénierie et la technologie, la formation, l'évolution sur les plans culturel et social, les coûts sur tout le cycle de vie et la durabilité, de façon à mettre en œuvre une gestion efficace des risques biologiques.	WP.2
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	... la conduite d'une évaluation nationale des risques biologiques avec des outils de gestion disponibles à l'échelle mondiale et des conceptions scientifiques et techniques novatrices.	WP.2
États-Unis d'Amérique	Une plus grande connaissance des organismes vivants aux niveaux élémentaires et une plus grande capacité à les manipuler laissent envisager des retombées considérables dans les domaines de la santé humaine et du développement économique. Utilisées à mauvais escient, toutefois, cette même connaissance et cette même capacité peuvent s'avérer considérablement nuisibles.	WP.6
États-Unis d'Amérique	Gérer les risques de double usage implique de s'efforcer, du début à la fin du cycle de recherches, de mettre en évidence et, le cas échéant, atténuer ces risques. Si l'on ne repère pas les risques avant que les travaux soient achevés et les manuscrits soumis pour publication, par exemple, les options de gestion de ces risques peuvent être très limitées et les options envisageables peuvent être radicales ou inappropriées.	WP.6
États-Unis d'Amérique	La Réunion des États parties de 2012 devrait ... prendre en considération le fait que la nature équivoque de certaines recherches en sciences de la vie impose une approche réfléchie de façon à optimiser les apports et à réduire les risques d'accidents ou d'utilisation abusive.	WP.6
États-Unis d'Amérique	La Réunion des États parties de 2012 devrait ... engager les États parties à examiner, à l'échelon national, les moyens de gérer efficacement, du début à la fin du cycle de recherches, les risques liés aux travaux de recherche à double usage équivoques.	WP.6
Union européenne	... des mécanismes de surveillance pour la recherche-développement, notamment celle mettant en jeu les évolutions récentes de la science et de la technologie qui présentent un intérêt pour la Convention... Des organismes de financement soutenant les recherches menées dans les sciences du vivant ... proposent un mécanisme fondé sur une prise en charge de la surveillance par la communauté scientifique, présentant les quatre volets suivants:	WP.12

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
	a) Ajout dans les formulaires de demande d'aide financière d'une question appelant les requérants à envisager les risques d'utilisation abusive associés à leur projet;	
	b) Mention explicite, dans les directives données aux examinateurs des demandes d'aide financière, des risques d'utilisation abusive, en tant que question à prendre en compte;	
	c) Formulation, à l'intention des comités de financement, de directives claires sur cette question et sur la procédure à suivre pour évaluer les cas qui ont posé problème;	
	d) Modification des directives administratives sur les bonnes pratiques dans le domaine de la recherche, de sorte que les risques d'utilisation abusive y soient expressément mentionnés.	

## **7. Codes de conduite volontaires et autres mesures propres à encourager un comportement responsable chez les chercheurs, les universitaires et les professionnels du secteur industriel**

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Cuba	Les États parties conservent leurs prérogatives en ce qui concerne l'établissement, la teneur, la promulgation et l'adoption d'un code de conduite conformément aux lois, règlements et politiques nationaux pertinents, et dans le respect des dispositions de la Convention.	D 17/7
Cuba	Il faudrait éviter que les codes de conduite ne limitent les échanges sur les découvertes scientifiques dans le domaine de la biologie qui servent à la prévention des maladies ou à d'autres fins pacifiques.	D 17/7
Iran (République islamique d')	Les États parties conservent leurs prérogatives en ce qui concerne l'établissement, la teneur, l'adoption et la diffusion de codes de conduite. Il faudrait éviter que les codes de conduite ne limitent les échanges sur les découvertes scientifiques dans le domaine de la biologie qui servent à la prévention des maladies ou à d'autres fins pacifiques.	D 17/7
Cuba	... toute proposition de code soumise à un examen devrait comprendre un ensemble de critères (pour l'éthique, le comportement et les pratiques).	D 18/7
Cuba	... toute proposition de code soumise à un examen devrait comprendre des directives générales applicables dans les situations inédites ou dans celles qui entraînent des risques pour l'humanité.	D 18/7
Suisse	... une plus grande sensibilisation des spécialistes des sciences de la vie aux risques liés à leurs travaux fait partie des mesures importantes de mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques. Les États parties à la Convention ont un rôle à jouer en promouvant une culture de la responsabilité et de la sécurité parmi les spécialistes des sciences de la vie.	D 18/7

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Inde	Les codes de conduite et autres mesures comparables pour la gestion des risques biologiques sont par nature volontaires et devraient être adaptés aux risques escomptés d'utilisation abusive des sciences et des techniques dans le domaine de la biologie. Ces mesures ne devraient pas limiter indûment les activités nécessaires menées à des fins pacifiques.	D 18/7
Inde	L'Inde est consciente du fait que des codes de conduite volontaires mis à jour périodiquement peuvent inciter les chercheurs, les universitaires et les professionnels du secteur industriel à se conduire de façon responsable. Elle croit néanmoins que ces codes ne sauraient remplacer des mesures juridiquement contraignantes visant à s'assurer de la mise en œuvre et du respect effectifs des dispositions de la Convention.	D 18/7
Inde	Connaissance accrue des risques potentiels: <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Mise en œuvre des deux approches, directive et participative;</li> <li>b) Prise de conscience des risques potentiels en ce qui concerne les sciences et leurs applications au sens large;</li> <li>c) Responsabilités des chercheurs sur le plan éthique – nécessité de respecter les conventions et autres instruments internationaux pertinents dans le domaine de recherche considéré;</li> <li>d) Projets de codes de conduite pour les chercheurs spécialisés en sciences de la vie, sur la base de la Convention sur les armes biologiques.</li> </ul>	P 18/7
Inde	Principes fondamentaux pour les codes et directives: <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Autonomie – Consentement éclairé; respect du caractère privé et de la confidentialité;</li> <li>b) Bienfaisance – Des résultats positifs, au service de l'intérêt général; absence d'intention de nuire;</li> <li>c) Double usage: Équité – Répartition équitable des risques et des avantages – Une application des technologies modernes réservée uniquement à des fins pacifiques.</li> </ul>	P 18/7
Inde	Principes généraux concernant l'éthique dans la recherche biomédicale ... pour veiller à ce que toutes les recherches portant sur des agents microbiens ou d'autres agents biologiques s'effectuent dans le strict respect des types ou des quantités qui se justifient à des fins de prévention ou de protection, ou à d'autres fins pacifiques.	P 18/7
Inde	Les codes de conduite visent les individus.	P 18/7
Inde	Lorsque des codes de bonnes pratiques sont largement diffusés aux fins de l'application d'une réglementation nationale, il convient de s'y conformer dans le cadre des activités concernées.	P 18/7
Inde	Afin de prévenir toute utilisation abusive des travaux scientifiques, toutes les personnes et tous les établissements qui participent à toutes les activités menées dans le cadre de ces travaux devraient se conformer à ce code de conduite.	P 18/7

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Australie	Les codes devraient être périodiquement réexaminés avec toutes les parties concernées.	D 18/7
Australie	Ajouter aux codes existants les éléments propres à la Convention sur les armes biologiques. Il n'est pas forcément nécessaire d'élaborer de nouveaux codes.	D 18/7
Australie	Il est utile d'envisager les codes selon la hiérarchie suivante: <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Un code universel;</li> <li>b) Des codes conçus par des sociétés scientifiques;</li> <li>c) Des codes conçus à l'échelle du site.</li> </ul>	D 18/7
Australie	Les codes établis à l'échelle du site sont les moyens essentiels de sensibilisation aux instruments du droit international et aux cadres législatifs et réglementaires nationaux qui en découlent.	D 18/7
Brésil	L'établissement d'un code de conduite est une prérogative nationale. Il n'existe pas de code unique adapté à tous les pays. À l'échelon multilatéral, une approche constructive consisterait plutôt à promouvoir un «comportement responsable» par la coopération, l'éducation et la sensibilisation.	D 18/7
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	De nouveaux efforts doivent être faits par les organismes professionnels compétents pour inculquer aux spécialistes des neurosciences, dès le début de leur formation, la connaissance des enjeux du double usage (à savoir que les connaissances et les technologies employées aux fins de l'intérêt collectif peuvent également être détournées à des fins hostiles).	WP.1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Il faut agir pour que les organismes professionnels compétents inculquent aux spécialistes des neurosciences, dès le début de leur formation, la connaissance des enjeux du double usage; et pour que les chercheurs prennent mieux conscience de leurs obligations en vertu de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques, et des risques d'utilisation abusive des résultats de leurs travaux.	WP.1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Outre la mise à contribution des sociétés scientifiques, on pourrait prendre un certain nombre d'initiatives qui consisteraient par exemple à inciter les chercheurs à respecter les textes pertinents, et à insérer les textes de référence dans les ouvrages fondamentaux des étudiants en sciences.	WP.1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	... il est important de réfléchir aux moyens d'intégrer la question du double usage dans la formation universitaire des chercheurs de façon globale et durable, aux échelons national et international.	WP.1

## 8. Éducation et sensibilisation aux risques et avantages liés aux sciences du vivant et aux biotechnologies

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Australie	Les codes établis à l'échelle du site sont le moyen essentiel de sensibiliser aux instruments du droit international et aux cadres législatifs et réglementaires nationaux qui en découlent.	D 18/7
Japon	Les questions ci-après, relatives à la sûreté dans le domaine de la biologie avancée, doivent être réglées: <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Le manque de connaissances relatives à la sûreté biologique chez les chercheurs et le public en général;</li> <li>b) Un sens limité des responsabilités dans le domaine de la sûreté biologique;</li> <li>c) Le manque de références éthiques dans les domaines de la sûreté biologique et de la protection contre le double usage;</li> <li>d) La multiplicité des normes dans les législations nationales.</li> </ol>	P 18/7
Université de Bradford	Un module de formation à la sûreté biologique (Biosecurity Educational Module Resource) a été lancé en 2009 pour instruire les biologistes et les formateurs dans les domaines de la sûreté biologique et du double usage. Il est actuellement disponible dans les langues suivantes: anglais, espagnol, français, géorgien, japonais, moldave/roumain, ourdou, polonais et russe.	P 18/7
Université de Bradford	Le programme d'application Applied Dual-Use Biosecurity Programme, lancé en 2010, est un cursus de formation de formateurs reconnu, au niveau du <i>Master</i> , qui vise la sensibilisation et la formation à la sûreté biologique et aux risques de double usage.	P 18/7
Université de Bradford	Le projet des séries nationales (National Series project) a pour but de proposer un module d'apprentissage adapté au pays visé, de façon à permettre la mise en place immédiate de programmes de formation de courte durée pour toutes les personnes concernées par la biologie, y compris les responsables politiques, les chercheurs et d'autres parties prenantes. Des modules ont déjà été conçus et diffusés pour l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Pakistan, le Tadjikistan et l'Ukraine.	P 18/7
Université de Bradford	L'expérience acquise au cours des trois dernières années a montré qu'il était possible d'élaborer des documents de formation valables sur la sûreté biologique et le double usage et que les États parties pouvaient se les procurer sans frais.	P 18/7
Université de Bradford	L'annuaire de la formation à la sûreté biologique de l'Université de Bradford (Bradford Yearbook of Biosecurity Education), qui doit être mis en ligne à l'automne 2012, permettra de recenser et de mettre en commun les pratiques de référence dans le domaine de la formation à la sûreté biologique (élaboration, exécution et évaluation des programmes).	P 18/7
Université de Bradford	L'élaboration des programmes de formation a mis en évidence l'importance d'une formation et de connaissances solides dans les domaines de la sûreté, de la sécurité et de l'éthique en biologie, dans l'optique d'une gestion efficace des risques biologiques.	P 18/7

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Université de Bradford	L'expérience acquise dans l'élaboration des formations à la sûreté biologique et aux risques de double usage a montré que le processus de participation à l'élaboration devait être complété par une action directive de l'État partie à l'échelon national pour que les dispositions de la Convention soient effectivement mises en application.	P 18/7
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	La Réunion d'experts et la Réunion des États parties devraient s'intéresser à la façon de mettre en œuvre de telles mesures ( <i>éducation, sensibilisation et codes de conduite</i> ) et aux initiatives qui doivent être prises à l'échelon national ... le Royaume-Uni encourage les autres États parties à collaborer avec les organismes professionnels et scientifiques nationaux afin de promouvoir ces questions... les académies nationales pourraient soutenir ces mesures, notamment en coordonnant leurs efforts dans le cadre du Groupe interacadémies. Les questions de convergence et leurs incidences devraient être mises en relief dans le cadre de ces efforts.	WP.1
États-Unis d'Amérique	Les efforts accomplis à l'échelon strictement national sont toutefois d'une utilité restreinte dans la mesure où les recherches en biologie sont menées à l'échelle mondiale. Les États-Unis d'Amérique engagent tous les États parties à la Convention sur les armes biologiques à étudier la meilleure façon de gérer les risques liés aux travaux de recherche à double usage équivoques.	WP.6
États-Unis d'Amérique	Il faut s'efforcer de dialoguer avec les chercheurs, de mieux les sensibiliser aux risques liés aux travaux de recherche à double usage et aux mesures d'atténuation de ces risques, et de collaborer avec eux pour renforcer la culture d'une science responsable.	WP.6
États-Unis d'Amérique	... un comportement responsable dans la recherche biologique, consistant notamment à élaborer des normes et des outils pour les laboratoires et autres établissements ... [-] Dans le milieu des sciences du vivant, ces normes et outils peuvent servir à établir des règles et à promouvoir une communication positive avec le public. Les biologistes devraient participer activement à ces initiatives de façon à s'assurer qu'elles sont acceptées et suivies d'effets, et qu'elles ne font pas indûment obstacle aux utilisations pacifiques des sciences du vivant.	WP.6
États-Unis d'Amérique	... l'éducation et l'information en tant que moyens de sensibilisation des biologistes aux questions de sécurité, de sûreté et de double usage, et de prévention de toute utilisation malveillante des sciences et des techniques.	WP.6
États-Unis d'Amérique	L'éducation et l'information sont peut-être les meilleurs outils dont disposent les États parties pour sensibiliser les biologistes aux questions de sécurité et leur faire prendre conscience du rôle de dépositaires de la confiance publique qu'on leur attribue.	WP.6
États-Unis d'Amérique	La Réunion des États parties de 2012 devrait ... inviter les chercheurs, les universitaires et le secteur industriel à échanger leurs points de vue sur la façon dont les gouvernements et la Convention sur les armes biologiques pourraient mieux les aider dans les domaines de l'éducation, de l'information et du renforcement de la culture d'une science responsable.	WP.6
États-Unis d'Amérique	La Réunion des États parties de 2012 devrait ... inviter les États parties à apporter ce type d'aide dans la mesure du possible, en tenant compte des contributions des parties prenantes.	WP.6

### III. Point 7 de l'ordre du jour: Point permanent de l'ordre du jour: renforcement de l'application nationale

#### 1. Moyens d'améliorer l'application à l'échelon national, partage des pratiques optimales et des expériences, y compris l'échange volontaire de renseignements entre États parties au sujet de leur application au niveau national, application de la législation nationale, renforcement des institutions nationales et coordination entre les institutions nationales chargées de l'application des lois

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Iran (République islamique d')	... compte tenu de la diversité des situations nationales, il est nécessaire de renforcer la coopération et la coordination entre les États parties. Certains États parties ont besoin de renforcer leurs capacités, dans le cadre de la coopération et de l'assistance internationales, pour pouvoir mettre en œuvre pleinement et effectivement toutes les dispositions de la Convention.	D 18/7
Iran (République islamique d')	... les solutions ponctuelles qui sont proposées çà et là ne constituent pas une option. Le seul moyen durable de renforcer le régime institué par la Convention est d'avoir recours à un instrument juridiquement contraignant qui permette de renforcer ce texte dans son ensemble.	D 18/7
France	Les efforts de mise en œuvre nationale ne sont jamais totalement achevés. La législation doit être en permanence actualisée pour répondre aux nouveaux défis. Il doit y avoir une dialectique entre la réalité de terrain et le cadre réglementaire. Ceci a été mentionné ce matin à l'occasion du débat sur les avancées de la science et de la technologie.	D 18/7
France	Il est essentiel de préserver «l'acquis» des précédentes réunions, sans détricoter les vues communes («common understanding») héritées des précédents cycles.	D 18/7
France	Des approches innovantes pourraient contribuer au renforcement de la mise en œuvre nationale.	D 18/7
Thaïlande	L'engagement des responsables dans les ministères et les organismes de réglementation compte énormément dans la mise au point du mécanisme complet de maîtrise des agents pathogènes. Il permet en outre de prévenir le bioterrorisme et de créer les conditions d'une culture de la sûreté biologique au plan national.	D 18/7
Thaïlande	Afin de promouvoir une culture de responsabilité dans les domaines de la sûreté, de la sécurité et de l'éthique en biologie, à tous les niveaux dans les laboratoires et les établissements menant des activités connexes, en particulier parmi les chercheurs en biologie, les responsables politiques et les autorités chargées de l'application des lois pourraient partager leurs connaissances avec les parties prenantes concernées (cadres supérieurs, chercheurs, ingénieurs, architectes, éditeurs, médias et public) et les informer de leurs activités.	D 18/7
Bélarus	L'existence d'une réglementation nationale améliorée reprenant les dispositions de la Convention sur les armes biologiques est l'un des principaux indicateurs de la volonté d'un État partie de mettre en œuvre la Convention. Les mesures volontaires sont utiles. Toutefois, des dispositions juridiquement contraignantes pour l'application de la Convention à l'échelle mondiale sont nécessaires.	D 18/7

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Union européenne	<p>a) Fournir une assistance aux États parties et aux États non parties pour s'assurer que les États parties transposent dans leur droit national et au moyen de mesures administratives les obligations internationales qui leur incombent, et qu'ils établissent des relations effectives entre tous les acteurs nationaux concernés. Cette assistance suppose d'aider les États parties à mettre en place un processus national relatif aux mesures de confiance et à désigner des points de contact nationaux. Pour les États non parties, cette assistance peut comprendre un soutien en vue de l'adhésion à la BTWC ou de sa ratification;</p> <p>b) Appuyer l'élaboration de divers outils et activités susceptibles d'aider les États parties à mettre en œuvre la BTWC au niveau national, y compris en ce qui concerne la communication de déclarations sur les mesures de confiance, de permettre aux représentants des États parties de participer activement au processus international de la BTWC et de mieux informer les États parties sur le soutien disponible au niveau international.</p>	D 18/7
Inde	L'application nationale est l'un des principaux piliers de la Convention. Sachant qu'il n'existe pas de disposition relative à la vérification du respect des obligations, l'observation des interdictions énoncées dans la Convention dépend essentiellement de la volonté des États parties.	D 18/7
Canada	Il importe que les responsables de la réglementation dans les États parties mettent en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés dans les domaines de la sécurité et de la sûreté biologiques.	D 19/7
États-Unis d'Amérique	Le niveau de mise en œuvre est très variable d'un État partie à l'autre et (malgré les contributions appréciables du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU et du Centre VERTIC) il est encore difficile de se faire une idée claire de l'état d'avancement de la mise en œuvre dans un grand nombre d'États parties.	WP.5
États-Unis d'Amérique	... il est indispensable de prendre des mesures efficaces aux fins de l'application nationale. Il faut également administrer, coordonner, faire appliquer et réexaminer périodiquement ces mesures afin de s'assurer de leur efficacité.	WP.5
États-Unis d'Amérique	Les mesures nationales devraient également viser toutes les armes biologiques, conformément aux dispositions de l'article premier et aux ententes conclues dans le passé (à savoir, par exemple, que les agents utilisés contre les animaux et les cultures et les équivalents synthétiques des toxines sont visés par l'article premier).	WP.5
États-Unis d'Amérique	Les États parties devraient s'efforcer d'élargir ces ententes et notamment de comprendre ce qu'elles impliquent, de réfléchir à la meilleure façon de les mettre en œuvre et de déterminer les outils, les ressources et les informations qui les aideraient à les mettre en œuvre. Il serait également utile de se demander si des ententes supplémentaires faciliteraient l'application effective de la Convention à l'échelle internationale.	WP.5
États-Unis d'Amérique	... l'accroissement rapide du nombre des installations à haut niveau de confinement requiert une plus grande offre de formations de haut niveau, que ce soit pour les outils d'évaluation des risques ou pour l'élaboration de modes opératoires standard pour les installations en fonction des risques.	WP.5

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
États-Unis d'Amérique	La Réunion des États parties de 2012 devrait ... inviter tous les États parties à développer plus avant les accords actuels sur les éléments de base requis pour une mise en œuvre complète des articles III et IV.	WP.5
États-Unis d'Amérique	La Réunion des États parties de 2012 devrait ... engager instamment les États parties à mieux se renseigner sur l'état d'avancement de la mise en œuvre et à mettre au jour ce qui empêche de mener à bon terme la mise en œuvre à l'échelon national.	WP.5

## 2. Batterie de mesures spécifiques pour l'application intégrale et générale de la Convention, en particulier des articles III et IV

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Inde	L'application nationale est un pilier important de la Convention: un cadre réglementaire de vaste portée, visant à prévenir toute utilisation abusive des sciences et des techniques dans le domaine de la biologie; un système complet de surveillance des maladies; des directives nationales sur les catastrophes biologiques comprenant des instructions relatives à la gestion des épidémies et des pandémies et à la lutte contre le bioterrorisme; et des procédures nationales de vérification par des experts répondant aux normes internationales les plus strictes.	D 16/7
Algérie	... les mesures suivantes sont envisagées: <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Relèvement du niveau des compétences scientifiques;</li> <li>b) Requalification des techniciens expérimentés en biologie et en sciences du niveau du doctorat;</li> <li>c) Introduction dans le cursus du troisième cycle de médecine d'un cours sur la sûreté, la sécurité et l'éthique en biologie;</li> <li>d) Appui à la création de laboratoires de microbiologie de type BSL3;</li> <li>e) Établissement de partenariats entre laboratoires de biologie nationaux et internationaux;</li> <li>f) Création d'une base de données centrale des micro-organismes potentiellement dangereux;</li> <li>g) Mise en place d'un service de santé chargé d'atténuer les effets d'un incident biologique, assorti d'un plan d'action pour la phase postincident;</li> <li>h) Création d'un comité consultatif sur les accidents génétiques et d'un comité consultatif sur les agents pathogènes dangereux s'attaquant au système immunitaire.</li> </ul>	D 17/7
Algérie	... élaboration d'une réglementation comportant: <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Des dispositions pour la collecte, le prélèvement et le transport d'agents biologiques entre le lieu de prélèvement et le lieu de traitement;</li> <li>b) Des dispositions relatives à des normes internationales pour le transport des échantillons et le choix des itinéraires.</li> </ul>	D 17/7

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Inde	S'agissant de la sécurité et de la sûreté biologiques, il est utile que les États parties poursuivent leurs discussions sur la façon dont les mesures de ce type peuvent contribuer à réaliser les objectifs et les buts de la Convention. Nos débats pourraient être axés sur un échange d'idées et d'expériences visant à déterminer s'il est possible de faire évoluer les pratiques de référence, que les autorités nationales, principales responsables de la mise en œuvre de la Convention, peuvent appliquer dans le respect des lois, règlements et politiques nationaux.	D 17/7
Thaïlande	<p>a) Mettre en place un mécanisme intégral d'autorisation pour la fabrication, l'importation, l'exportation, la vente, le transport et la détention (utilisation et stockage) d'agents pathogènes et de toxines animales;</p> <p>b) Exiger des détenteurs de permis qu'ils adoptent certaines mesures de transparence en ce qui concerne les agents pathogènes et les toxines animales; exiger l'adoption de mesures de sécurité et de sûreté biologiques;</p> <p>c) Renforcer le mécanisme d'application effective par un dispositif de coopération et de coordination entre les autorités chargées de l'application des lois et les responsables de la santé publique;</p> <p>d) Criminaliser l'utilisation délibérée, à des fins malveillantes, d'agents pathogènes et de toxines animales.</p>	D 18/7
Thaïlande	<p>a) Faire connaître les obligations découlant de la Convention;</p> <p>b) Examiner et actualiser la législation nationale relative à la sécurité et à la sûreté biologiques;</p> <p>c) Formuler des politiques claires et exprimer des besoins explicites sur le plan législatif;</p> <p>d) Appuyer les secteurs privé et public;</p> <p>e) Sensibiliser les parties prenantes, à savoir les établissements de recherche, les universités, les fabricants, les distributeurs, les éditeurs, les médias et le public, et communiquer avec elles;</p> <p>f) mettre en commun les connaissances et collaborer avec les organisations locales et internationales.</p>	D 18/7
Canada	L'Évaluation du respect des dispositions est une méthode qui permet de faire le point sur l'application de la Convention, non pas en inspectant des installations de biologie, mais en analysant des programmes de mise en œuvre de la Convention. C'est une voie intéressante à suivre pour régler les questions de mise en œuvre à l'échelle nationale.	D 18/7
Danemark	<p>Une application nationale prenant la forme suivante:</p> <p>a) Une réglementation, fondée autant que possible sur la concertation;</p> <p>b) La sensibilisation du personnel local, et l'aide qui lui est apportée pour qu'elle assume la responsabilité de la sûreté biologique;</p> <p>c) La conception de la sûreté biologique comme responsabilité sociale des entreprises;</p> <p>d) L'établissement de liens entre la sûreté biologique au plan national et la communauté internationale.</p>	D 18/7

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Australie	Les mécanismes de réglementation nationaux, qui permettent de contrôler l'accès, à l'échelon national, aux matières biologiques dangereuses, demeurent un moyen efficace et nécessaire d'appui à la mise en œuvre par les États parties de la Convention sur les armes biologiques. Pour que ces mécanismes restent efficaces, il faut périodiquement les réexaminer et les améliorer, notamment en consultant les parties prenantes et en se fondant sur les progrès des sciences et des techniques, et sur l'évaluation, changeante, des risques du bioterrorisme et de la criminalité dans ce domaine.	D 18/7 WP.15
Suisse	Il est nécessaire de légiférer à l'échelon national, ou d'examiner et le cas échéant d'ajuster la législation existante, y compris de mettre en place des dispositifs de contrôle nationaux, afin de prendre en compte les faits nouveaux dans les domaines considérés et de faire face aux nouveaux défis. Les spécialistes doivent être formés et informés, dans les milieux industriels et universitaires.	D 18/7
Suisse	D'autres aspects de la mise en œuvre nationale méritent notre attention. Il convient notamment de continuer à inciter les spécialistes des sciences de la vie à se montrer responsables, conscients des dangers et vigilants. Nous pensons que les gouvernements ont un rôle à jouer en promouvant une culture de la responsabilité et de la sécurité par des programmes de sensibilisation et de formation à la biosécurité, à la biosûreté et à la bioéthique.	D 18/7
Suisse	Les mesures de confiance, notamment les rapports sur la législation, la réglementation et les autres mesures nationales, sont un élément essentiel de la mise en œuvre nationale et du contrôle.	D 18/7
Suisse	Les États parties ont l'obligation de progresser encore dans la mise en œuvre nationale de la Convention. En s'entraïdant, et moyennant le précieux soutien de l'Unité d'appui à l'application et des spécialistes de la société civile, ils devraient pouvoir avancer notablement d'ici à la huitième Conférence d'examen	D 18/7
Cuba	... différents types d'inspections, à savoir des inspections régulières, des inspections menées dans le cadre des habilitations de sécurité, des inspections biologiques visant à vérifier le respect des conditions de validité des autorisations délivrées, et des inspections menées dans le cadre des garanties.	D 18/7
Cuba	La formation est un facteur déterminant dans la réussite de l'application de la Convention.	D 18/7
Inde	... maintient des contrôles nationaux efficaces des exportations répondant aux normes internationales les plus strictes, et participe à d'autres instances de façon à atteindre ces objectifs.	D 18/7
Iran (République islamique d')	L'Iran estime que les activités qui ont été menées dans le cas du H5N1 pourraient être répertoriées parmi les activités interdites mentionnées dans ces deux articles, à savoir l'article 1 et l'article 3.	D 18/7
Iran (République islamique d')	Au cours de cette réunion, nous avons entendu que le projet relatif au H5N1 avait été lancé pour des raisons de santé publique. N'importe quel pays peut-il invoquer ce motif pour démarrer des projets de recherche sur la mutation de virus dangereux? N'importe qui peut-il en toute liberté créer des virus, des agents biologiques et des agents pathogènes dangereux sous le couvert de recherches en santé publique? Cela ne reviendrait-il pas à se suicider par crainte de la mort? Ne s'agirait-il pas là d'un	D 18/7

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
	cas de violation des articles I et III de la Convention? Peut-on considérer que c'est un modèle pour l'avenir? Quelle est la responsabilité des États concernés?	
Iran (République islamique d')	L'Iran considère que cette question est très complexe et importante, et que l'examen de ce cas devrait être poursuivi avec attention lors des réunions sur la Convention, car il s'agit d'activités qui pourraient être très dangereuses pour l'humanité.	D 18/7
Iran (République islamique d')	Le cas du H5N1 a montré qu'il existait encore des polémiques dans les domaines liés à l'application nationale de la Convention. Certains pays ont du mal à cerner quelles sont les activités autorisées et non autorisées dans le cadre de la Convention. Des chercheurs et des établissements d'un pays n'ont pas eu de difficultés à obtenir auprès d'autres pays un financement en vue de travailler dans les domaines apparentés aux armes biologiques. Aucune limite n'était imposée à leurs activités et celles-ci étaient susceptibles d'enfreindre la Convention.	D 19/7
Iran (République islamique d')	Puisque nous n'avons pas défini ce qu'est une arme biologique ni fixé les activités interdites dans les domaines liés aux biotechnologies, certains pays semblent avoir profité des zones d'ombre et participé à des activités biologiques offensives sous le couvert de la défense biologique... La seule façon de mettre fin à ce type d'abus est de renforcer la Convention au moyen d'un instrument négocié au plan multilatéral.	D 19/7
Algérie	L'application au niveau national de toutes les dispositions de la Convention est essentielle pour la réalisation de ses objectifs en matière de sécurité et de coopération.	D 19/7
Algérie	... l'application devrait porter à la fois sur les aspects juridiques, techniques, humains et matériels. Il faudrait que les États parties donnent plein effet aux dispositions de la Convention sur le plan national.	D 19/7
Algérie	Il est largement reconnu qu'il n'existe pas de modèle d'application unique et universel. L'application doit être transcrite dans une loi nationale et ce, en tenant compte de la situation particulière de chaque État partie et de son cadre constitutionnel.	D 19/7
Algérie	<p>a) Les mesures législatives, administratives et d'autre nature garantissent que l'État partie s'acquitte bien de ses obligations. Il s'agit, entre autres, de lois et de règlements qui définissent clairement les interdictions, les délits, les dispositions pénales et les dispositions visant à prévenir et punir les violations.</p> <p>b) Les mesures de sûreté biologique visent à ce que les activités dans ce domaine se déroulent dans des conditions de sécurité et de sûreté adéquates, à améliorer la gestion des ressources biologiques, à donner les moyens d'action nécessaires aux parties prenantes et à gérer dans des conditions de sûreté et de sécurité les micro-organismes et les produits des procédés biologiques.</p> <p>c) Les mesures prises dans ce cadre devraient également prévoir l'enregistrement des entités, ainsi que le contrôle et la comptabilité des matières et des agents biologiques afin d'éviter la perte, le vol, l'utilisation impropre, le détournement ou la libération intentionnelle d'agents biologiques et de toxines et de ressources connexes, ainsi que l'accès non autorisé à ces matières ou leur préservation ou transfert non autorisés.</p>	D 19/7
Algérie	Le renforcement du contrôle national des transferts de matières et d'équipements biologiques est un élément important de la prévention des actes contraires à la Convention. Cet objectif ne peut être atteint sans un renforcement des capacités nationales en matière de surveillance, de détection et de diagnostic des agents	D 19/7

Délégation	Texte	Source
	<p>biologiques et des toxines. Le contrôle des frontières passe par l'échange d'informations et de données entre les Parties, la possibilité d'accéder à des bases de données spécialisées dans le trafic régional et international de matières chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires, la réalisation d'enquêtes visant à remonter les filières, et la diffusion de plus amples informations concernant les agents biologiques et les toxines utilisés comme drogues licites ou illicites.</p> <p>La gestion de ces aspects nécessite des ressources humaines qualifiées associées à des équipements spécifiques, de manière à assurer une gestion efficace et une utilisation rationnelle des matières biologiques et des toxines bactériennes, pour toutes les parties prenantes.</p>	
Canada	<p>La gestion et le contrôle des agents pathogènes humains sont un domaine en constante évolution:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Les méthodes de gestion varient d'un pays à l'autre;</li> <li>b) Elles sont fondées sur les besoins particuliers des pays et sur les pressions auxquelles ils font face.</li> </ul> <p>Nécessité d'une perception commune des problèmes et de leurs solutions:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Les réseaux internationaux et la coopération internationale sont des éléments importants;</li> <li>b) Développement des connaissances et des compétences;</li> <li>c) Contribue à une réponse plus mondiale ou plus complémentaire aux nouvelles questions qui se posent et aux risques émergents.</li> </ul>	D 19/7
Canada	... coordonnateur pour le développement d'un réseau international de conseillers sur les questions relatives à la réglementation de la sûreté et de la sécurité biologiques en matière d'agents pathogènes humains	D 19/7
Canada	... débat animé sur les questions actuelles et nouvelles relatives à la sûreté et la sécurité en matière d'agents pathogènes humains et partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience	D 19/7
Canada	... examen et mise en commun des programmes, compétences et approches [relatives à la sûreté et la sécurité biologiques]	D 19/7
Canada	... encourager la coordination entre autorités réglementaires nationales en vue d'une plus grande compatibilité et interopérabilité des systèmes et procédures de sécurité et de sûreté biologiques	D 19/7
Canada	<p>Activités de coopération internationale en matière de réglementation des agents pathogènes humains:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Meilleures pratiques internationales en matière d'inspections et d'audits;</li> <li>b) Possibilités de «normalisation» des démarches et méthodes d'évaluation des risques;</li> <li>c) Vision commune de l'évaluation et des exigences en matière de confinement;</li> <li>d) Réseau robuste de spécialistes de la réglementation en matière de sécurité biologique;</li> </ul>	D 19/7

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>e) Vision commune des risques actuels et émergents;</li> <li>f) Intervention internationale rapide.</li> </ul>	
Australie	La portée de la Convention est clairement définie en son article premier, qui s'applique à toutes les innovations scientifiques et techniques dans le domaine des sciences du vivant et d'autres domaines scientifiques ayant un rapport avec la Convention, comme réaffirmé par la septième Conférence d'examen.	S 20/7
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	La législation encourage souvent la mise en œuvre de moyens de confinement physique très sûrs fondés sur des bâtiments neufs, des systèmes de sécurité de pointe et la formation du personnel, qui représentent des coûts élevés. Cependant, certains pays en développement n'ont pas les ressources, l'infrastructure et les moyens de réglementation nécessaires pour construire et exploiter de telles installations. En outre, il ne sert à rien de prescrire des équipements de pointe qui nécessitent un entretien important s'ils ne peuvent pas être entretenus convenablement tout au long de leur vie.	WP.2
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	... élaboration d'un système d'évaluation des risques à l'échelon national, assorti d'outils de gestion internationaux et de systèmes scientifiques et techniques innovants.	WP.2
États-Unis d'Amérique	<p>Les États parties ont également considéré que ces mesures devraient:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Réprimer et interdire les activités qui contreviennent à l'une quelconque des interdictions énoncées dans la Convention;</li> <li>b) Interdire tout acte consistant à aider, encourager ou inciter à mener de telles activités;</li> <li>c) Comprendre non seulement des mesures juridiques, mais des initiatives visant à renforcer les capacités nationales pertinentes, y compris en matière d'enquête et de poursuites;</li> <li>d) Comprendre des dispositifs efficaces de contrôle des importations et des exportations;</li> <li>e) Assurer la protection physique des laboratoires afin d'empêcher l'accès sans autorisation à des agents microbiologiques ou à d'autres agents biologiques ou à des toxines ou l'enlèvement sans autorisation de tels agents ou toxines, non seulement au moyen de mesures législatives et réglementaires mais par des mesures de répression effectives et le recours à divers outils, notamment les suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>i) Des procédures d'agrément, de certification et d'audit ou de délivrance de permis pour les installations, les organismes et les personnes;</li> <li>ii) Des prescriptions en matière de formation à la sûreté et la sécurité biologiques;</li> <li>iii) Des mécanismes de vérification des qualifications, des compétences et de la formation des personnes;</li> <li>iv) Des critères nationaux pour les activités pertinentes;</li> <li>v) Des registres nationaux des agents, équipements et autres ressources concernées;</li> </ul> </li> </ul>	WP.5

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
	<p>f) Être pratiques, durables et applicables, adaptées au contexte et aux risques en jeu, et élaborées en concertation avec les acteurs nationaux;</p> <p>g) Comprendre la révision et l'actualisation régulières de la liste des agents et équipements concernés en matière de sécurité, de sûreté et de transfert.</p>	
États-Unis d'Amérique	Les conférences d'examen ont aussi invité les États parties à envisager, dans la mesure du possible, l'application extraterritoriale de ces mesures à leurs ressortissants, et à réfléchir aux moyens d'empêcher effectivement que des particuliers ou des groupes à l'échelon infranational n'acquière des agents biologiques à des fins autres que pacifiques.	WP.5
États-Unis d'Amérique	Les États parties ont toujours reconnu l'importance de la sensibilisation et de l'implication de la communauté scientifique en tant que complément nécessaire aux mesures législatives et réglementaires formelles.	WP.5
États-Unis d'Amérique	Les mécanismes réglementaires conviennent certes mais ne suffisent pas pour remédier au problème.	WP.5
États-Unis d'Amérique	<p>Les mesures nationales de sûreté biologique vont cependant bien au-delà de la prévention du vol de matières biologiques d'un laboratoire. Il s'agit notamment d'avoir connaissance en permanence des menaces potentielles (coercition, manipulation, sollicitation illégale) et de mener des activités visant à prévenir les incidents de sûreté biologique résultant de menaces externes et internes. On peut citer les mesures suivantes:</p> <p>a) Une vérification préalable visant à contrôler l'exactitude des dossiers (formation, publications, états de service militaire, etc.) et à déceler les éventuels points préoccupants (passé criminel, comportement violent, problèmes de santé, etc.);</p> <p>b) La mise en place d'un programme d'évaluation de la fiabilité du personnel destiné à évaluer de manière continue l'aptitude du personnel de laboratoire à travailler sur des agents pathogènes;</p> <p>c) Sensibiliser le personnel aux activités suspectes potentielles (disparition de matières ou d'équipements biologiques, horaires de travail en laboratoire inhabituels, demandes spontanées d'informations techniques, etc.) et créer un mécanisme de signalement anonyme pour le personnel;</p> <p>d) Former le personnel de laboratoire à la prévention de la violence (formation à la procédure de renvoi, évaluation annuelle des tensions et préoccupations sur le lieu de travail, programmes de règlement des différends, etc.);</p> <p>e) Souligner les avantages que présente la mise en place d'un programme de santé et de mieux-être conséquent pour les employés.</p>	WP.5
États-Unis d'Amérique	Un dialogue et une collaboration actifs entre la communauté scientifique et les spécialistes de la sûreté aiderait grandement à atténuer les risques susmentionnés en matière de sûreté biologique et protégerait les initiatives de recherche.	WP.5
États-Unis d'Amérique	La Réunion des États parties de 2012 devrait ... inviter les États parties à mettre en place un examen périodique des progrès réalisés en ce qui concerne les mesures d'application nationales.	WP.5

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
États-Unis d'Amérique	La Réunion des États parties de 2012 devrait ... exhorter les États parties à prendre les mesures réglementaires ou d'autre nature afin de s'assurer que les laboratoires se conforment à des normes largement reconnues en matière de sécurité et de sûreté biologiques, notamment en fournissant l'appui nécessaire.	WP.5
Union Européenne (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	... un programme d'inspections préventives des installations de confinement biologique fondé sur les risques. Cela permet d'exploiter au mieux les ressources et de concentrer les efforts sur les installations qui présentent le plus grand risque ... sur la base des activités menées et d'informations antérieures sur les résultats de l'exploitant. Au cours des inspections ... le travail de l'exploitant est évalué et «noté» à l'aune d'une série d'indicateurs prédéfinis et ces données sont comparées aux risques inhérents au site... La «note» globale influence la fréquence des interventions futures sur ce site.	WP.12
Union Européenne (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	Indicateurs de résultats en matière de sécurité: ... définir une série d'éléments clefs en matière de gestion du confinement biologique qui peuvent être mesurés et analysés afin d'en dégager des indicateurs prévisionnels concernant la nécessité éventuelle de renforcer une mesure de contrôle donnée afin qu'elle demeure efficace et propre à éviter un incident qui pourrait entraîner une infection contractée en laboratoire ou une défaillance du confinement.	WP.12
Union Européenne (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	Le Comité scientifique consultatif pour la modification génétique (en milieu confiné) (SACG(CU)) a publié un recueil directif (Compendium of Guidance) concernant les activités en milieu confiné faisant intervenir la modification génétique qui ... porte sur des questions telles que les dispositions législatives et les responsabilités en matière de gestion, l'évaluation des risques et les modalités de confinement et de contrôle. Ces directives sont destinées à toute personne qui souhaite mener des activités faisant intervenir des OGM en milieu confiné, en particulier celles chargées d'évaluer les risques associés à de tels travaux et celles qui sont chargées d'analyser ces évaluations. Le recueil rassemble ce qui est considéré actuellement comme les meilleures pratiques... Les inspecteurs chargés de la santé et de la sécurité, qui s'emploient à ce que la loi soit respectée, trouveront dans ce recueil des exemples de bonnes pratiques.	WP.12

### **3. Coopération régionale et infrarégionale à l'application nationale de la Convention**

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Union Européenne	... mieux faire connaître les enjeux de l'application de la Convention, renforcer le dialogue à l'échelon régional sur les thèmes de l'intersession et leurs applications et aider les principaux acteurs régionaux à définir les besoins et exigences pour l'application nationale à l'occasion d'ateliers régionaux.	D 18/7

#### IV. Point biennal de l'ordre du jour: moyens de garantir une participation accrue aux mesures de confiance

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Indonésie	Les mesures de confiance favorisent la transparence et la confiance entre États parties dans l'application de la Convention.	D 16/7
Chine	Les mesures de confiance n'ont aucun caractère obligatoire, et les différences de conditions et de capacités entre États parties devraient être prises en compte... L'appui et l'assistance nécessaires devraient être fournis à ceux qui en ont besoin.	D 16/7
Inde	Les mesures de confiance sont importantes pour la transparence et l'instauration de la confiance dans l'application de la Convention. Conformément à la décision pertinente de la septième Conférence d'examen, il faudrait chercher des moyens d'augmenter le nombre d'États parties qui font des déclarations au titre des mesures de confiance à l'aide des formules convenues.	D 19/7
Iran (République islamique d') (au nom du Groupe des États non alignés et autres États)	Les mesures de confiance favorisent la transparence et la confiance entre États parties dans l'application de la Convention.	D 19/7
Iran (République islamique d') (au nom du Groupe des États non alignés et autres États)	Les mesures de confiance ne doivent pas servir à évaluer le respect de la Convention, la seule méthode appropriée étant un mécanisme contraignant assorti de dispositions de vérification.	D 19/7
Iran (République islamique d') (au nom du Groupe des États non alignés et autres États)	Il est à espérer que les nouvelles formules pour les mesures de confiance entraînent une hausse du nombre de déclarations car seul un petit nombre d'États font de telles déclarations actuellement.	D 19/7
Iran (République islamique d') (au nom du Groupe des États non alignés et autres États)	Il faut laisser le temps aux acteurs nationaux de s'adapter aux formules révisées.	D 19/7
Suisse	L'instauration de la confiance sera un facteur encore plus important dans les années à venir en raison des progrès rapides en biotechnologie et dans les domaines connexes.	D 19/7
Suisse	Même après la révision partielle réalisée lors de la Conférence d'examen de l'an dernier, la situation n'est pas très différente. Il faut donc encore poursuivre le travail de révision des mesures de confiance. En termes de contenu, nous devons assurément examiner de plus près les progrès scientifiques et technologiques et la manière dont les formulaires de mesures de confiance que nous utilisons actuellement les intègrent. Les questions que nous nous posons sont-elles les bonnes? Notre réflexion est-elle claire et adaptée aux sciences biologiques d'aujourd'hui?	D 19/7

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Suisse	Dans son ensemble, le processus de déclaration n'est pas simple. Nous pensons qu'il serait judicieux d'utiliser des moyens électroniques, ce qui aurait un impact positif, tant sur la quantité que sur la qualité des déclarations.	D 19/7
Suisse	Pour garantir une participation accrue aux mesures de confiance, les États parties devraient continuer de rendre les formules et les procédures plus simples et plus accessibles, tout en s'assurant qu'elles restent adaptées. Un système de déclaration par voie électronique pourrait permettre de: <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Réduire le fardeau lié à la soumission des rapports nationaux;</li> <li>b) Augmenter le nombre de déclarations;</li> <li>c) Améliorer la qualité de l'information fournie.</li> </ul>	D 19/7
Suisse	Il nous faut nous intéresser au progrès technologique et scientifique. Si nous avons procédé à des ajustements lors de la dernière Conférence d'examen, aucune de ces modifications n'a rendu les mesures de confiance plus pertinentes et plus adaptées aux défis spécifiques auxquels font face les États parties.	D 19/7
Suisse	Pour que les États participent davantage, il faut que le processus relatif aux mesures de confiance présente une plus grande pertinence sur le plan politique. Nous espérons que le processus intersessions nous permettra de progresser vers une vision commune de la manière de traiter et gérer l'information fournie au moyen de ces déclarations et, ainsi, d'en faire meilleur usage.	D 19/7
Suisse	Il convient de souligner que les déclarations relatives aux mesures de confiance ne se font pas sur une base facultative, mais qu'elles constituent un engagement politique que tous les États parties devraient respecter.	D 19/7
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Les mesures de confiance sont politiquement contraignantes. Les États parties doivent soumettre des déclarations au titre des mesures de confiance; il ne s'agit pas d'une activité volontaire ou facultative. Par conséquent, nous devons trouver les moyens d'améliorer les taux de conformité.	D 19/7
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Une assistance est à disposition des États parties pour les aider à surmonter les problèmes qui peuvent exister à l'échelon national. L'UE a financé l'élaboration d'un guide disponible sur le site Web de l'Unité d'appui à l'application, ainsi que des visites d'assistance. Il est essentiel que ces visites d'assistance soient bien préparées à la fois par les prestataires et par les hôtes, avec la participation active de tous les ministères, organismes et instituts concernés.	D 19/7
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Nous devons débattre de l'objectif sous-jacent des mesures de confiance afin de décider de ce qui est le plus utile et de faire en sorte qu'un plus grand nombre d'États parties soumettent leurs déclarations annuelles. Où faut-il de la transparence? Autour de quelles activités et installations? Les mesures de confiance éclairent-elles convenablement les questions voulues de manière à instaurer la confiance et dissiper les soupçons? Ces questions sont clairement pertinentes si l'on souhaite améliorer le taux de soumission de déclarations au titre des mesures de confiance. Est-il nécessaire de réviser encore les mesures de confiance, voire d'en élaborer de nouvelles? Nous devons examiner ces questions en temps voulu afin de soumettre à la huitième Conférence d'examen un ensemble de recommandations claires, pour examen et décision.	D 19/7

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Il est indéniable que les mesures de confiance ont un rôle à jouer dans l'évaluation du respect de la Convention par les États. Elles constituent un facteur qui peut être pris en compte par les États parties dans l'exercice de leurs droits souverains.	D 19/7
Iran (République islamique d')	Le seul but de ce mécanisme volontaire est d'accroître la transparence et la confiance entre États parties. Il ne doit pas servir à d'autres fins.	D 19/7
Iran (République islamique d')	Les mesures de confiance ne doivent pas être un mécanisme de contrôle du respect de la Convention. Elles ne doivent pas représenter une charge supplémentaire pour les États parties.	D 19/7
Iran (République islamique d')	... il est nécessaire de donner le temps aux acteurs nationaux de s'adapter aux formules révisées, et aux institutions nationales d'intégrer les révisions. Ces révisions visaient à augmenter le nombre d'États parties qui soumettent des déclarations au titre des mesures de confiance.	D 19/7
Iran (République islamique d')	Le mandat est clair: l'objectif de cet exercice est d'augmenter le nombre d'États parties qui soumettent des déclarations au titre des mesures de confiance.	D 19/7
Iran (République islamique d')	Les États parties pourraient être moins disposés à soumettre leurs rapports annuels sur les mesures de confiance s'ils ont le sentiment que la communication de ces informations ne contribuera pas à instaurer la confiance et donc à promouvoir la coopération internationale ... encourageons les États parties à prendre les mesures nécessaires pour garantir l'universalité de ce dispositif, y compris des mesures incitatives telles que la promotion de la coopération internationale dans le domaine des activités biologiques pacifiques et le strict respect de la notion d'instauration de la confiance et de l'objectif connexe de la transparence.	D 19/7
Canada	Le meilleur moyen d'augmenter le taux de soumission de déclarations au titre des mesures de confiance est de rendre celles-ci à la fois pertinentes et faciles d'utilisation. L'échange de renseignements contribue à une plus grande transparence et instaure la confiance entre États parties, tout comme il participe à la mise en œuvre de l'article X par les États parties.	D 19/7
Canada	Les déclarations soumises au titre des mesures de confiance alimenteraient davantage la confiance si elles pouvaient être lues et comprises par tous les États parties. Pour l'heure, seule la version dans la langue d'origine des déclarations soumises est disponible.	D 19/7
Canada	Les déclarations au titre des mesures de confiance ne peuvent entretenir la confiance qu'à condition d'être consultables et analysables par tous. La transparence dans les déclarations au titre des mesures de confiance est importante, et la limitation des renseignements ainsi communiqués ne contribue pas à renforcer la confiance entre États parties.	D 19/7
Australie	Il importe que les renseignements demandés dans le cadre des mesures de confiance restent pertinents afin que le processus continue de favoriser l'instauration de la confiance entre États parties. Les mesures de confiance présentent un avantage supplémentaire pour les États parties qui soumettent des déclarations, car l'élaboration des déclarations réunit les acteurs nationaux et permet d'avoir une vue globale des activités, événements et mesures concernés à l'intérieur de l'État partie. Cet exercice rapproche les acteurs nationaux, et cette recherche d'une perspective nationale permet aux États parties de faire le bilan de la situation.	D 19/7

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
États-Unis d'Amérique	La Réunion des États parties de 2012 devrait ... inviter instamment les États parties qui sont en mesure de le faire à offrir une assistance ou une formation en appui aux activités d'application nationales, telles que la rédaction, la mise en œuvre et l'application effective des lois et des règlements, ainsi qu'une aide pour la compilation et la déclaration des mesures de confiance. À cet égard, il convient de noter le potentiel qu'offre la société civile en matière d'assistance.	WP.3
États-Unis d'Amérique	La Réunion des États parties de 2012 devrait ... inviter instamment les États parties qui n'ont pas fait de déclaration au titre des mesures de confiance et ceux qui n'ont pas pleinement mis en œuvre toutes les mesures nationales voulues à se prévaloir de cette assistance.	WP.3
États-Unis d'Amérique	... le Président des réunions se tenant au titre de la Convention devrait se mettre en rapport avec tous les États parties qui n'ont pas encore désigné d'entité nationale à contacter, comme ils avaient été invités à le faire aux sixième et septième Conférences d'examen, et leur demander de le faire avant la Réunion des États parties, en décembre.	WP.3
États-Unis d'Amérique	... le Président devrait, chaque année, adresser aux États parties qui n'ont pas encore soumis leur rapport pour l'année précédente une lettre dans laquelle indiquerait qu'ils n'ont pas soumis de rapport, soulignerait que l'Unité d'appui à l'application et divers États parties sont disposés à fournir une assistance et leur enjoindrait de faire sans retard une déclaration au titre des mesures de confiance.	WP.3
États-Unis d'Amérique	... l'Unité d'appui à l'application devrait poursuivre et intensifier ses efforts visant à mettre en place un système de déclaration entièrement électronique qui simplifierait à la fois la soumission et l'analyse des rapports.	WP.3
États-Unis d'Amérique	... un réseau d'assistance pour les mesures de confiance, coordonné par l'Unité d'appui à l'application, devrait être créé. Plusieurs États parties ont déclaré être disposés en permanence à apporter une aide pour la soumission de déclarations au titre des mesures de confiance. Ces propositions devraient, le cas échéant, être actualisées et affichées, avec les coordonnées des entités concernées, sur le site Web de la Convention. Les directives relatives à l'établissement de rapports sur les mesures de confiance publiées par diverses sources devraient être si possible harmonisées. Les moyens d'assistance à distance (par téléphone ou par courrier électronique, par exemple) devraient être mieux exploités.	WP.3
États-Unis d'Amérique	Les États parties devraient être encouragés à enjoindre à ceux qui ne font pas de rapports au titre des mesures de confiance de le faire.	WP.3
États-Unis d'Amérique	Une procédure électronique de soumission de rapports améliorée pourrait rendre bien plus accessibles et utiles les données contenues dans les mesures de confiance, ce qui encouragerait le recours à ces mesures.	WP.3
États-Unis d'Amérique	Dans la mesure où la langue fait obstacle, la traduction pourrait être un facteur important. Nous saluons l'annonce faite par le Canada à la septième Conférence d'examen qu'il entend financer une traduction partielle des documents relatifs aux mesures de confiance, et étudions les moyens de soutenir cette démarche.	WP.3
États-Unis d'Amérique	... la tendance récente à rendre publiques les déclarations faites au titre des mesures de confiance a permis de constater que cela permet à la société civile, en particulier au monde universitaire, de jouer un rôle constructif dans la consolidation et l'analyse des données relatives aux mesures de confiance. Cette démarche, qui pourrait faciliter	WP.3

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
	grandement les travaux d'analyse et la participation des États parties qui manquent de ressources pour cet exercice, devrait donc être encouragée.	
États-Unis d'Amérique	La Réunion des États parties de 2012 devrait ... demander instamment à tous les États parties de reconnaître, et de réaffirmer auprès des autres États, l'importance qu'il y a à participer au processus des mesures de confiance.	WP.3
États-Unis d'Amérique	La Réunion des États parties de 2012 devrait ... inviter tous les États parties à désigner des correspondants nationaux pour les mesures de confiance, comme convenu à la sixième Conférence d'examen, et demander au Président de relancer les États parties qui ne l'ont pas encore fait.	WP.3
États-Unis d'Amérique	La Réunion des États parties de 2012 devrait ... demander au Président des réunions se tenant au titre de la Convention de contacter les États parties qui n'ont pas fait de déclaration au titre des mesures de confiance au cours de l'année précédente, de prendre note des offres d'assistance et d'insister pour que ces États parties fassent une déclaration sans retard.	WP.3
États-Unis d'Amérique	La Réunion des États parties de 2012 devrait ... prier instamment les États parties d'aider l'Unité d'appui à l'application à mettre en place un système de déclaration entièrement électronique appelé à simplifier à la fois la soumission de rapports et les travaux d'analyse et à rendre les données plus largement accessibles.	WP.3
États-Unis d'Amérique	La Réunion des États parties de 2012 devrait ... recommander vivement la création d'un réseau d'assistance pour les mesures de confiance, coordonné par l'Unité d'appui à l'application, afin de fournir des conseils d'experts de manière accessible; de mettre à jour et harmoniser les manuels relatifs aux mesures de confiance; et d'afficher ces informations sur le site Web de l'Unité d'appui à l'application.	WP.3
États-Unis d'Amérique	La Réunion des États parties de 2012 devrait ... enjoindre aux États parties qui sont en mesure de le faire d'offrir une assistance, des services de formation et de traduction et des ateliers, et de coordonner ces activités en appui aux mesures d'application nationales telles que l'élaboration et la soumission des déclarations au titre des mesures de confiance.	WP.3
États-Unis d'Amérique	La Réunion des États parties de 2012 devrait ... se féliciter de la décision prise par de nombreux États parties d'afficher leurs déclarations sur le site public de l'Unité d'appui à l'application afin de faciliter la consolidation et l'analyse des données relatives aux mesures de confiance.	WP.3
États-Unis d'Amérique	La question de savoir comment augmenter la participation doit être abordée de manière globale: les États parties devraient réfléchir non seulement aux moyens d'augmenter le nombre de rapports relatifs aux mesures de confiance mais aussi aux moyens de rendre les données qui y sont communiquées plus facilement accessibles et d'encourager les États parties à les exploiter de manière constructive. Sans cela, les déclarations au titre des mesures de confiance, même si elles deviennent une pratique universelle, resteront vides de sens et symboliques et ne contribueront pas à la réalisation des objectifs pour lesquels les mesures de confiance ont été créées.	WP.4
États-Unis d'Amérique	Les États-Unis souhaitent accroître la participation tant sur le plan des déclarations faites au titre des mesures de confiance que sur celui de l'examen et de l'exploitation des mesures de confiance, notamment en améliorant l'utilité et la pertinence des données recueillies au titre des mesures de confiance.	WP.4

<i>Délégation</i>	<i>Texte</i>	<i>Source</i>
Fédération de Russie	Alors que les sciences de la vie et les biotechnologies modernes connaissent un développement rapide, on peut considérer que les résultats de quasiment n'importe quel travail de recherche dans le domaine de la biologie moléculaire du système immunitaire et des agents pathogènes, de la biologie synthétique et cellulaire et de la protéomique présentent un risque de double usage. Dans ce contexte, la soumission d'informations sur ces travaux de recherche dans le cadre des mesures de confiance, à notre avis, renseigne sur l'ouverture et l'engagement d'un État en faveur des principes visés par la Convention.	WP.11
Fédération de Russie	Pour assurer au mieux, dans ces conditions, la transparence des programmes de recherche-développement biologique et protéger les intérêts commerciaux nationaux évoqués plus haut, il est nécessaire de poursuivre le dialogue entre experts sur l'élaboration de critères de contrôle des travaux de recherche-développement de pointe présentant un risque de double usage.	WP.11
Fédération de Russie	... nous pourrions envisager d'exclure des mesures de confiance l'échange d'informations sur l'apparition de maladies contagieuses, puisque cela relève d'organisations internationales spécialisées (OMS, FAO et OIE), et nous ne sommes pas convaincus de la nécessité de tenir une liste des articles publiés au cours de la période sur laquelle porte le rapport dans des revues scientifiques accessibles au public.	WP.11
Fédération de Russie	Nous suggérons également d'envisager l'établissement de formules supplémentaires relatives aux installations qui, selon nous, pourraient donner un aperçu plus détaillé du respect par les États parties de leurs obligations au titre de la Convention.	WP.11

## Liste des abréviations

UE	Union européenne
IGSC	International Gene Synthesis Consortium
Interpol	Organisation internationale de police criminelle
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OIAC	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques

## Annexe II

### Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
BWC/MSP/2012/MX/1	Ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts – Document soumis par le Président
BWC/MSP/2012/MX/2 et Rev.1	Programme de travail provisoire de la Réunion d'experts – Document soumis par le Président
BWC/MSP/2012/MX/3	Rapport de la Réunion d'experts – Document soumis par le Président
BWC/MSP/2012/MX/INF.1	Progrès marqués dans les technologies habilitantes – Document d'information soumis par l'Unité d'appui à l'application
BWC/MSP/2012/MX/INF.2	Rendre la grippe aviaire transmissible d'un mammifère à un autre à partir d'aérosols – Document d'information soumis par l'Unité d'appui à l'application
BWC/MSP/2012/MX/INF.3	Évolutions de la science et de la technologie présentant un intérêt potentiel pour la Convention – Document d'information soumis par l'Unité d'appui à l'application
BWC/MSP/2012/MX/INF.4	Mécanismes internationaux pour la mobilisation de ressources aux fins de l'assistance et de la coopération – Document d'information soumis par l'Unité d'appui à l'application
BWC/MSP/2012/MX/INF.5 et Rev.1 [Anglais seulement]	Report on USA Implementation of Article X of the Convention – Document soumis par les États-Unis d'Amérique
BWC/MSP/2012/MX/INF.6 [Espagnol seulement]	Experiencias de Cuba en la aplicación del artículo X de la CABT – Document soumis par Cuba
BWC/MSP/2012/MX/INF.7 [Anglais seulement]	Assistance and Cooperation – Document soumis par l'Union européenne
BWC/MSP/2012/MX/INF.8 [Anglais seulement]	Australia's Implementation of BWC Article X – Document soumis par l'Australie
BWC/MSP/2012/MX/INF.9 et Add.1 et 2 [Anglais/espagnol/français seulement]	Liste des participants
BWC/MSP/2012/MX/WP.1 [Anglais seulement]	The convergence of chemistry and biology: implications of developments in neurosciences – Document soumis par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
BWC/MSP/2012/MX/WP.2 [Anglais seulement]	Challenges to developing international cooperation and assistance on biosafety and biosecurity: matching resources to reality – Document soumis par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
BWC/MSP/2012/MX/WP.3 [Anglais seulement]	Cooperation and Assistance – Document soumis par les États-Unis d'Amérique
BWC/MSP/2012/MX/WP.4 [Anglais seulement]	Confidence Building Measures – Document soumis par les États-Unis d'Amérique
BWC/MSP/2012/MX/WP.5 [Anglais seulement]	National Implementation – Document soumis par les États-Unis d'Amérique
BWC/MSP/2012/MX/WP.6 [Anglais seulement]	Developments in Science and Technology – Document soumis par les États-Unis d'Amérique
BWC/MSP/2012/MX/WP.7 [Espagnol seulement]	Dificultades y obstáculos que enfrenta Cuba para la plena aplicación de la CABT y en particular para el desarrollo al máximo de la cooperación, la asistencia y el intercambio internacionales en ciencias biológicas y tecnología, incluidos los equipos y materiales, con fines pacíficos – Document soumis par Cuba
BWC/MSP/2012/MX/WP.8 <sup>a</sup> [Russe seulement]	Participation of the Federal Service for Consumer Rights and Human Welfare Protection of the Russian Federation in international cooperation between States Parties BTWC in sharing of knowledge, information, technology, materials and equipment for the fight against infectious diseases and other peaceful purposes – Document soumis par la Fédération de Russie
BWC/MSP/2012/MX/WP.9 <sup>a</sup> [Russe seulement]	Information on practical efforts to enhance the BTWC regime undertaken by the Federal Service on Customers' Rights Protection and Human Well-Being Surveillance of the Russian Federation in 2011-2012 – Document soumis par la Fédération de Russie
BWC/MSP/2012/MX/WP.10 <sup>a</sup> [Russe seulement]	Review of global developments in the field of biological sciences and biotechnologies in 2011-2012 that are relevant to the BTWC and have dual-use potential – Document soumis par la Fédération de Russie
BWC/MSP/2012/MX/WP.11 <sup>a</sup> [Russe seulement]	On forms of annual declarations of BTWC-related facilities and activities submitted by State Parties as confidence-building measures – Document soumis par la Fédération de Russie
BWC/MSP/2012/MX/WP.12 [Anglais seulement]	Measures for mitigation of risks due to new science and technology developments of relevance to the BWC – Document soumis par l'Union européenne
BWC/MSP/2012/MX/WP.13 [Français seulement]	Mise en œuvre nationale: Un renforcement de la législation prohibant les armes biologiques – Document soumis par France
BWC/MSP/2012/MX/WP.14 <sup>b</sup> [Chinois seulement]	The Effect/Impact of Biotechnology Progress on BWC – Document soumis par la Chine
BWC/MSP/2012/MX/WP.15 [Anglais seulement]	Update on Australia's Security Sensitive Biological Agents (SSBA) Regulatory Scheme – Document soumis par l'Australie
BWC/MSP/2012/MX/WP.16 [Anglais seulement]	The Convergence of Chemistry and Biology: Implications for the Review of Developments in the Field of Science related to the Convention – Document soumis par l'Australie

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
BWC/MSP/2012/MX/WP.17 [Anglais seulement]	National Implementation of the BTWC: Compliance Assessment – Document soumis par le Canada et la Suisse
BWC/MSP/2012/MX/CRP.1 [Anglais seulement]	Draft elements for the compilation of the considerations, lessons, perspectives, recommendations, conclusions and proposals drawn from the presentations, statements, working papers and interventions on the topics under discussion at the Meeting
BWC/MSP/2012/MX/CRP.2 [Anglais seulement]	Draft elements for the compilation of the considerations, lessons, perspectives, recommendations, conclusions and proposals drawn from the presentations, statements, working papers and interventions on the topics under discussion at the Meeting
BWC/MSP/2012/MX/CRP.3 [Anglais seulement]	Draft elements for the compilation of the considerations, lessons, perspectives, recommendations, conclusions and proposals drawn from the presentations, statements, working papers and interventions on the topics under discussion at the Meeting
BWC/MSP/2012/MX/CRP.4 [Anglais seulement]	Draft elements for the compilation of the considerations, lessons, perspectives, recommendations, conclusions and proposals drawn from the presentations, statements, working papers and interventions on the topics under discussion at the Meeting
BWC/MSP/2012/MX/MISC.1 [Anglais/espagnol/français seulement]	Liste provisoire des participants

<sup>a</sup> Une traduction non officielle en anglais figure après le texte russe.

<sup>b</sup> Une traduction non officielle en anglais figure après le texte chinois.